MÉMOIRE

SUR

LE SARCOPHAGE

ET

L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE

D'ESCHMOUNAZAR,

ROI DE SIDON,

PAR M. L'ABBÉ J. J. L. BARGÈS,

Docteur en Théologie, Professeur d'hébreu à la Sorbonne,
Chanoine honoraire de Paris, Membre du Conseil de la Société asiatique, de l'Académie impériale de Marseille
et de la Société orientale de France.

00082191

PARIS

BENJAMIN DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT,

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS, DE LONDRES, DE MADRAS ET DE CALCUTTA, ETC., ETC.

Rue du Cloître-Saint-Benoît n° 7.

1856

Fo
913.3944
Bar/Mem
82191

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from
Hermès India
a project facilitated by the Rotary Club of Bombay
on 10 August, 2018

MÉMOIRE

SUR

LE SARCOPHAGE

ET

L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE

D'ESCHMOUNAZAR,

ROI DE SIDON.

PARIS. — TYPOGRAPHIE SCIENTIFIQUE ET ORIENTALE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

MÉMOIRE

SUR

LE SARCOPHAGE

ET

L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE

D'ESCHMOUNAZAR,

ROI DE SIDON,

PAR M. L'ABBÉ J. J. L. BARGÈS,

Docteur en Théologie, Professeur d'hébreu à la Sorbonne,
Chanoine honoraire de Paris, Membre du Conseil de la Société asiatique, de l'Académie impériale de Marseille et de la Société orientale de France.

82191

PARIS

BENJAMIN DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT,

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS, DE LONDRES, DE MADRAS ET DE CALCUTTA, ETC., ETC.

Rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7.

1856

00082191

SARCOPHAGE D'ESMUNAZAR
ROI DE SIDON.

Lith. Lecherdonner rue des Enfants rouges, 2.

AVANT-PROPOS.

Vers le commencement du mois de juin de l'année dernière, M. Benjamin Duprat, libraire de l'Institut de France, me communiqua une copie de l'inscription phénicienne qui est l'objet de ce travail. Il m'apprenait, par la lettre qu'il m'adressa à cette occasion, que cette copie lui avait été envoyée par M. Édouard Everett de Boston, membre de l'Institut d'Albany, lequel désirait avoir l'explication de l'épigraphe; il m'engageait en même temps à l'examiner et à la traduire pour satisfaire au désir exprimé par le savant américain. Elle était extraite du quatrième volume des *Transactions de l'Institut d'Albany*, qui l'avait publiée, et elle portait en tête que l'inscription avait été trouvée à un mille de la ville de Sidon, le 19 janvier 1855, et transcrite par le docteur C. V. A. Van Dyck.

La nouvelle de la découverte d'une inscription phénicienne, faite à Sidon même, au cœur de l'ancienne Phénicie, avait déjà excité dans le monde savant une grande sensation; chacun attendait avec impatience le déchiffrement de l'épigraphe qui contenait, disait-on, près de mille caractères. Les uns affirmaient qu'elle était contemporaine de Moïse; les autres la faisaient remonter au temps d'Abraham; quelques-uns, plus hardis, lui assignaient une époque antérieure au Déluge universel, assurant qu'il y était question d'un cataclysme qui menaçait d'engloutir le globe avec tous ses habitants, et que c'était pour cela que le roi mentionné dans l'inscription avait commandé, avant de mourir, de l'ensevelir dans un sarcophage de basalte, pierre extrêmement dure, et de placer ce sarcophage dans un creux taillé dans le roc vif, à deux mètres de la surface de la terre.

La lecture du texte phénicien pouvait seule lever ces doutes, détruire ou confirmer ces conjectures, produire au jour la vérité, et j'avais sous la main la clef de ces énigmes, c'est-à-dire l'inscription elle-même. Je me mis donc à l'étude du monument, stimulé autant par le désir de faire une chose agréable à ceux qui m'avaient demandé ce travail, que par le sentiment de ma propre curiosité. Mais, en examinant les premières lignes, je remarquai des caractères d'une forme qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les inscriptions phéniciennes, un grand nombre de mots qui ne me paraissaient pas appartenir aux langues sémitiques, et des tournures étrangères au génie de la langue hébraïque dont le phénicien s'écarte très-peu en général. Je conçus donc des doutes sérieux sur l'authenticité de la pièce soumise à mon examen, et je me sentis arrêté dans mon travail par la crainte de perdre mon temps et de m'exposer à devenir la dupe de quelque audacieux faussaire : je me rappelais la mésaventure de cet académicien, de scientifique mémoire, qui, il y a environ trente ans, vendit une de ses plus belles terres pour faire l'acquisition de la fameuse inscription de Malte qui portait en tête le nom de l'*Atlantide* entouré de figures symboliques et des images du soleil et de la lune. Je laissai donc là mon travail, espérant que le temps ne manquerait pas de venir éclaircir mes doutes, et que, si la nouvelle de la découverte du monument phénicien n'était pas une mystification, il me serait toujours possible de me procurer une copie fidèle de l'épigraphe qui devait avoir pour moi tant d'intérêt.

Dans les premiers temps de la découverte, deux copies de l'inscription avaient été expédiées par les missionnaires américains établis à Sayda, l'une à l'Institut d'Albany, en Amérique, l'autre à M. le chevalier Bunsen, à Londres, lequel la fit passer à M. Dietrich de Marburg. C'est à la suite de cette communication que celui-ci publia en allemand, dans le courant du mois de juin de l'année dernière, un travail sur l'inscription de Sidon dans un écrit intitulé : *Deux inscriptions sidoniennes et une inscription royale en ancien phénicien.*

Cette publication a fourni au savant M. Roediger la matière de plusieurs observations critiques qui ont paru dans l'*Annuaire de la Société orientale allemande* (t. IX, ann. 3).

Quelque temps après, M. E. Meier donna aussi une explication de l'inscription phénicienne dans la *Gazette générale allemande* (1855, n° 232).

A la fin de septembre 1855, M. le docteur Ferdinand Hitzig, de Zurich, publia une brochure avec le titre de : *Épitaphe d'Eschmounazar étudiée et commentée.*

Avant la fin de la même année, deux nouvelles interprétations ont paru dans le *Journal*

de la Société orientale américaine (vol. V, pag. 227 et suiv.). La première, qui a pour auteur un anonyme, est très-courte; la seconde est due à M. William W. Turner de Washington qui montre plus de savoir et de discernement dans son travail.

Dans le courant du mois de juillet, les journaux annoncèrent que M. le duc de Luynes lirait, à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui devait avoir lieu le 14 août suivant, un Mémoire ayant pour objet le déchiffrement de l'inscription gravée sur le sarcophage d'Eschmounazar. On apprit en même temps que, grâce à la munificence de ce savant académicien qui en avait fait l'acquisition, le monument enrichirait le Musée du Louvre, après avoir été transporté en France aux frais du gouvernement français qui avait accepté le don. Après toutes ces nouvelles et tous ces faits, il ne m'était plus permis de douter de la réalité de la découverte : il ne s'agissait plus pour moi que de me procurer une copie exacte de l'inscription, en attendant l'arrivée du monument lui-même. M. le duc d'Albert de Luynes est venu au-devant de mes désirs en m'envoyant gracieusement un exemplaire du magnifique ouvrage qu'il a publié dans le courant de février de cette année et qui est intitulé : *Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Esmunazar, roi de Sidon;* Paris, 1856.

Ce travail contient l'inscription phénicienne transcrite en lettres hébraïques avec sa traduction, et accompagnée de deux dessins dont l'un représente le sarcophage du roi de Sidon, et l'autre reproduit le texte phénicien lui-même corrigé d'après les estampages pris sur le monument. En comparant ce texte avec la copie de M. Van Dyck, j'ai découvert dans cette dernière plus de trente-huit fautes ou inexactitudes. Cependant c'est cette mauvaise copie qui a servi de fondement aux travaux dont l'inscription a été l'objet de la part des savants de l'Amérique et de l'Allemagne, et l'on peut juger à quelles graves erreurs d'interprétation elle a dû donner occasion.

Depuis la publication du Mémoire de M. le duc de Luynes, le précieux sarcophage est arrivé à Paris, et il est maintenant installé dans une des salles du Musée assyrien du Louvre, où je suis allé le voir et étudier plusieurs fois.

Quant à l'histoire de la découverte du monument et à sa description, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici les paroles mêmes du noble et savant académicien.

« Le 20 de février 1855, dit-il, M. Peretié, chancelier du consulat de France à Beyrouth, ayant entrepris des fouilles sur un terrain à vingt-cinq minutes de marche au sud de

Sayda, l'ancienne Sidon, fut informé que son agent y avait déterré un cercueil de basalte noir auprès d'un rocher auquel il était adossé. Ce rocher s'élève en masse circulaire; son diamètre est d'environ vingt-cinq pas. Taillé verticalement à l'extérieur, il est creusé à l'intérieur en forme de voûte que recouvre une sorte de ciment dont l'antiquité ne paraît pas très-reculée. D'un côté, il contient quatre niches creusées dans son épaisseur au niveau du sol. L'une d'elles, la plus grande de toutes, a deux mètres au moins de largeur sur autant de profondeur : en face de ces niches s'en trouvent deux autres de petites dimensions; auprès d'elles est l'entrée de la grotte. Deux marches sont pratiquées dans le rocher; elles aboutissaient au point où devait être la tête du cercueil principal.

» Le sarcophage de basalte noir fut découvert à deux mètres de profondeur en dehors de ce tombeau. Sa place était creusée dans le roc vif; mais il devait être protégé par un caveau voûté dont on retrouve encore quelques pierres. Une dent, un morceau d'ossement et, plus tard, une mâchoire humaine furent trouvés dans les déblais. Le sarcophage lui-même était de forme égyptienne propre aux caisses des momies, c'est-à-dire oblongue comme un corps enveloppé jusqu'au cou d'épaisses bandelettes, et dont la tête sculptée avec sa large coiffure, sa barbe droite et nattée, reste seule à découvert, portant un riche et large collier en relief, à chaque extrémité duquel est une tête d'épervier sacré, tel qu'on en voit souvent au cou des momies égyptiennes. Le caractère de ce couvercle, la forme générale du cercueil, large pour sa longueur et d'une épaisseur considérable, le rapprochent singulièrement de ceux qu'on trouve en Égypte, et dont l'usage fut adopté au plus tôt sous la dix-neuvième dynastie. Mais, au lieu d'être orné d'hiéroglyphes, le sarcophage découvert par M. Peretié porte, dans presque toute sa hauteur, une inscription en vingt-deux lignes, écrite en caractères phéniciens gravés en creux parfaitement conservés, et d'autant plus beaux que les lettres, de formes offrant entre elles une certaine analogie, sont soigneusement tracées pour ne pas être confondues. Comme sur la plupart des inscriptions phéniciennes, les mots ne sont pas séparés, et, dans les conditions inhérentes aux langues sémitiques, cette continuité est le seul véritable obstacle à la certitude des traductions. Les lignes se terminent sans couper les mots, excepté celles n°s 5, 7, 9, 12. Les interlignes ne sont pas égaux ni réguliers; les caractères varient de grandeur; ils sont plus serrés et plus petits à la fin que dans la première moitié. Ceux qui commencent les trois premières lignes sont beaucoup plus amples et plus grossièrement tracés que les autres; on dirait qu'un ouvrier inhabile les avait frappés au ciseau, et qu'à son travail,

interrompu dès son début, on a substitué un mode de gravure plus délicat et plus élégant. Ces premiers caractères, grossiers, neuf à la première ligne, douze à la seconde, sept à la troisième, montrent que l'ouvrier chargé d'abord de les graver en creux suivait un trait peint sur la pierre et commençait plusieurs lignes à la fois.

» Les dimensions du cercueil sont de 2 mètres 45 centimètres sur 1 mètre 40 centimètres, et l'inscription qui le couvre occupe, à elle seule, un carré de 84 centimètres sur chaque côté.

» La découverte de M. Peretié était trop importante pour que ses droits ne lui fussent pas contestés. Après de longues procédures qu'il dut soutenir pour se faire déclarer légitime possesseur, le chancelier de notre consulat se disposait à embarquer le sarcophage, lorsqu'il reconnut qu'une seconde inscription en caractères encore plus beaux et plus réguliers que la première régnait tout autour de la tête du mort, à l'extrémité extérieure du sarcophage, et formait six lignes et un fragment d'une septième ligne, sur une longueur de 1 mètre 40 centimètres.

» Cette nouvelle inscription n'est que la reproduction exacte des deux premiers tiers du texte principal; elle en répète toute la partie religieuse et le contrôle avec une fidélité parfaite, sauf quelques variantes précieuses à recueillir pour montrer que, dans leurs études épigraphiques, les critiques modernes peuvent quelquefois révoquer en doute l'infaillibilité de textes originaux. Elle s'arrête au milieu d'un nom propre, comme si l'on s'était aperçu trop tard que le graveur avait dépassé le travail qui lui était assigné. De l'autre côté extérieur du sarcophage sont deux caractères formant un groupe isolé, et nous expliquerons pourquoi ils nous paraissent avoir été l'essai du second ouvrier employé à la gravure de l'inscription.

» Envoyé, non sans peine, en possession du sarcophage, M. Peretié se hâta de l'expédier en France, et, grâce à l'intervention de M. de Lesseps, notre consul général, sollicitée par M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, et avec le concours des officiers et de l'équipage de la corvette de guerre *la Sérieuse*, il réalisa le difficile embarquement de ce monument si précieux pour l'étude de l'histoire et de l'antiquité. Toute la population de Sayda suivit au rivage notre consul général et le gouverneur de la ville. Au milieu de cette affluence inusitée, dix paires de bœufs traînaient vers la mer le cercueil de basalte couvert de fleurs et de branches de palmier. Les applaudissements et les cris encourageaient l'attelage et ses guides chaque fois qu'ils se tiraient de quelque pas difficile ou

des sables au sein desquels le chariot restait quelquefois à demi enseveli. Mais la force des bœufs eux-mêmes aurait été inutile sans l'assistance et l'énergie des matelots de *la Sérieuse*. Au moment où l'on désespérait de vaincre le dernier obstacle, deux troupes de marins réunies enlevèrent le sarcophage et le déposèrent au lieu de l'embarquement. Malgré les rochers, la mer houleuse et les bas-fonds, la mahonne, chargée successivement de la caisse funèbre et de son couvercle, transporta sans accident ce riche fardeau à bord de *la Sérieuse*. Depuis ce moment, le sarcophage destiné à la France est d'avance la propriété d'un de nos musées, où nous sommes heureux de penser qu'il occupera dignement sa place auprès des grands débris de l'Égypte et de l'Assyrie. M. le commandant Delmas de la Pérouse ne voulut pas quitter le rivage de Sayda sans faire connaître à son équipage l'importance du monument qui avait coûté tant de peines et de travail. Réunissant ses marins autour de lui, il leur fit donner lecture de la grande inscription sur une traduction provisoire, mais à peu près exacte, envoyée de France à M. Peretié, dès le 6 avril de cette année. Dans cette séance académique d'un genre tout nouveau, les matelots français, silencieux et attentifs, écoutaient les dernières paroles d'un roi dont les vaisseaux avaient peut-être visité les côtes de la Gaule encore barbare pendant leurs fréquentes navigations vers les îles septentrionales, aux extrémités du monde alors connu. »

Après ce récit, où respirent l'amour de la science et l'amour de l'antiquité, l'auteur du Mémoire procède à l'examen du texte phénicien qu'il a transcrit en lettres hébraïques et dont il nous donne deux traductions, l'une en langue latine et l'autre en français. Ces traductions sont suivies de l'analyse et du commentaire du texte, et le Mémoire se termine par une série de tableaux, remplis de citations d'auteurs anciens qui ont parlé de Sidon ou de ses rois, et par diverses observations historiques, littéraires, paléographiques et artistiques qui naissent du monument ou du sens résultant de l'interprétation du texte phénicien. Toutes ces observations, qui sont le fruit des savantes recherches de leur auteur, révèlent une grande connaissance des antiquités orientales; seulement l'interprétation du texte n'est pas toujours satisfaisante, et bien des personnes qui ont lu après moi sa traduction, sans préjugé ni prévention, sont restées avec la conviction que le roi de Sidon ou celui qui fit graver son épitaphe devait avoir dans les idées plus de netteté, plus de suite et de clarté que ne lui en suppose son docte interprète. Ce jugement que l'on a porté sur la partie du Mémoire de M. le duc de Luynes qui est pure-

ment exégétique, m'a fait songer à mon essai d'interprétation que j'avais laissé de côté; encouragé par les bienveillantes paroles de quelques amis, j'ai repris mon ancien travail que je suis parvenu à corriger et à compléter grâce à la copie de l'inscription que M. le duc de Luynes a reproduite dans son Mémoire avec toute la fidélité désirable.

C'est ce travail que j'ai promis au public et que je lui donne aujourd'hui pour ne pas manquer de parole.

Mon but, en donnant le jour à ce Mémoire, n'est pas, comme quelques-uns pourraient s'y attendre, de faire connaître les diverses interprétations dont l'inscription phénicienne a déjà été l'objet, de les soumettre à un examen critique, ni moins encore de les réfuter pour établir ensuite la mienne et démontrer qu'elle vaut mieux que toutes celles qui l'ont précédée : ce serait là un travail long, fastidieux et dépassant les bornes de cet opuscule; il me faudrait, d'ailleurs, pour cela, un peu plus de loisir que je n'en possède et me livrer à des recherches qui demanderaient un temps considérable : ce que je veux donc ici, et ce que je regarde comme un devoir pour moi, c'est d'analyser, de commenter, au besoin, le texte phénicien, et de justifier ainsi la traduction qui en a été déjà publiée dans la *Revue de l'Orient* (cahier du mois de février 1856).

INSCRIPTION PRINCIPALE

TRANSCRITE EN LETTRES HÉBRAÏQUES.

1 בירח בל בשנת עסר וארבע ר״ ווו ו למלכי מלך אשמנעזר מלך צדנם
2 בן מלך תבנת מלך צדנם דבר מלד אשמנעזר מלך צדנם לאמר נגזלת
3 בל עת בנמס כימם אז רמית מבנא למת ושכב אנך בחלת ז ובקבר ז
4 במקם אש בנת קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח אית משכב ז ו־
5 אל יבקש בן מנם כאי שם בן מנם ואל ישא אית חלת משכבי ואל יעמ־
6 סן במשכב ז עלת משכב שני אף אם אדמם ידברנך אל תשמע בדנם כ כל ממלכת ו־
7 כל אדם אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית חלת משכבי אם אש יעמסן במ־
8 שנב ז אל יכן לם משכב את רפאם ואל יקבר בקבר ואל יכן לם בן וזרע
9 תחתנם ויסגרנם האלנם הקדשם את ממלך אדר אש משל בנם לק־
10 צתנם אית ממלכת אם אדם הא אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית
11 חלת ז ואית זרע ממלת הא אם אדם מהמת אל יכן לם שרש למט ו־
12 פר למעל ותאר בחים תחת שמש כאנך נחן נגזלת בל עת בנמס
13 כימם אז רמית מבנא למת אנך כאנך אשמנעזר מלך צדנם בן
14 מלך תבנת מלך צדנם בן בן מלך אשמנעזר מלך צדנם ואמי אמעשתרת
15 כהנת עשתרת רבתן המלכת בת מלך אשמנעזר מלך צדנם אם בנן אית בת
16 אלנם אי[ת] . . . . . ת בצדן ארץ ים וישרן אית עשתרת שמם אדרם ואנחן
17 אש בנן בת לאשמן וקדש עני דלל בהר וישבני שמם אדרם ואנחן אש בנן בתם
18 לאלן צדנם בצדן ארץ ים בת לבעל־צדן ובת לעשתרת שם בעל ועד יתן לן אדן מלכם
19 אית דאר ויפי ארצת דגן האדרת אש בשרש דן למד תעצמת אש פעלת ויספננם
20 עלת גבל ארץ לכננם לצדנם לעל[ם] קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח עלתי
21 ואל יער עלתי ואל יעמסן במשכב ז ואל ישא אית חלת משכבי לם יסגרנם
22 אלנם הקדשם אל ויקצן הממלכת הא והאדם מהמת וזרעם לעלם :

INSCRIPTION PRINCIPALE

TRANSCRITE EN LETTRES HÉBRAÏQUES.

1 בירח בל בשנת עסר וארבע ך ווו ו למלכי מלך אשמנעזר מלך צדנם
2 בן מלך תבנת מלך צדנם דבר מלד אשמנעזר מלך צדנם לאמר נגזלת
3 בל עת בנמם כימם אז רמית מבנא למת ושכב אנך בחלת ז ובקבר ז
4 במקם אש בנת קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח איה משכב ז ו־
5 אל יבקש בן מנם כאי שם בן מנם ואל ישא איה חלת משכבי ואל יעמ־
6 סן במשכב ז עלת משכב שני אף אם אדמם ידברנך אל השמע בדנם כ כל ממלכת ו־
7 כל אדם אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא איה חלת משכבי אם אש יעמסן במ־
8 שנב ז אל יכן לם משכב את רפאם ואל יקבר בקבר ואל יכן לם בן וזרע
9 תחתנם ויסגרנם האלנם הקדשם את ממלך אדר אש משל בנם לק־
10 צתנם איה ממלכת אם אדם הא אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא איה
11 חלת ז ואיה זרע ממלת הא אם אדם מחמת אל יכן לם שרש למט ו־
12 פר למעל ותאר בחים תחת שמש כאנך נחן נגזלת בל עת בנמם
13 כימם אז רמית מבנא למת אנך כאנך אשמנעזר מלך צדנם בן
14 מלך תבנת מלך צדנם בן בן מלך אשמנעזר מלך צדנם ואמי אמעשתרת
15 כהנת עשתרת רבתן המלכת בת מלך אשמנעזר מלך צדנם אם בנן איה בת
16 אלנם אי[ת] . . . . . ת בצדן ארץ ים וישרן איה עשתרת שמם אדרם ואנחן
17 אש בנן בת לאשמן וקדש עני דלל בהר וישבני שמם אדרם ואנחן אש בנן בתם
18 לאלן צדנם בצדן ארץ ים בת לבעל־צדן ובת לעשתרת שם בעל ועד יתן לן אדן מלכם
19 איה דאר ויפי ארצה דגן האדרת אש בשרש דן למד העצמת אש פעלת ויספננם
20 עלת גבל ארץ לכננם לצדנם לעל[ם] קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח עלתי
21 ואל יער עלתי ואל יעמסן במשכב ז ואל ישא איה חלת משכבי לם יסגרנם
22 אלנם הקדשם אל ויקצן הממלכת הא והאדם מחמת וזרעם לעלם :

INSCRIPTION DU SARCOPHAGE D' ESMUNAZAR ROI DE SIDON.

TRADUCTION LATINE.

I. In mense Bul, anno decimo quarto, XIV, regni mei, regis Esmunazar, regis Sidoniorum,

II. filii Tabnith, regis Sidoniorum, locutus est rex Esmunazar, rex Sidoniorum, dicens : raptus sum

III. sine tempore meo, diffluendo fluviorum instar; tunc posui ædificium pro morte meâ, et jacens ego sum in arcâ istâ et in sepulcro isto,

IV. in loco quem ædificavi. Prohibitio mea ad omnem regiam personam et omnem hominem, ne aperiat lectum feralem istum, et

V. ne quærat apud me minas, quia non sunt hîc apud me minæ, neve tollat arcam lecti mei feralis, neque transfe-

VI. rat me cum lecto ferali isto super lectum feralem alterius. Etiamsi homines tibi præciperent, ne audias sententiam eorum, quia omnis regia persona et

VII. omnis homo qui aperuerit desuper lectum feralem istum, aut qui abstulerit arcam lecti mei feralis, aut qui transtulerit me cum

VIII. lecto ferali isto, ne stabiliatur ipsis lectus feralis apud mortuos, neque sepeliatur in sepulcro, neve stabiliatur illis filius neque semen

IX. loco ipsorum, atque deserant eos Dii sancti cum regiâ personâ potente quæ dominabitur inter eos, exscin-

X. dendo regiam personam illam, vel hominem illum qui aperuerit desuper lectum feralem istum, aut qui abstulerit

XI. arcam istam, item semen regiæ personæ istius vel hominis quicumque ille sit. Ne stabiliatur ipsis radix deorsùm, neque

XII. fructus sursùm, et maledicatur inter viventes sub sole, quia miserandus ego sum. Raptus sum sine tempore meo, diffluendo

XIII. fluviorum instar; tunc posui ædificium pro morte meâ egomet. Quia ego Esmunazar, rex Sidoniorum, filius

XIV. Tabnith, regis Sidoniorum, nepotis regis Esmunazar, regis Sidoniorum, et mater mea Immiastoreth,

XV. sacerdos Astarte, dominæ nostræ, regina, filia regis Esmunazar, regis Sidoniorum, sumus qui ædificavimus domum

XVI. Deorum, ...th, in Sidone, terrâ maris, et reddiderunt nobis gratam Astarte Cœli potentes. Et nos sumus,

XVII. qui ædificavimus domum Esmuno et sacrarium *Ene Dalil*, in monte, et solio insedere me fecerunt Cœli potentes. Et nos sumus qui ædificavimus domos

XVIII. Diis Sidoniorum, in Sidone, terrâ maris, domum Baal-Sidon et domum Astarte, gloriæ Baal, et insuper dederunt Domini regum

XIX. Dor et Yaphiam, terras frumenti amplissimas, quæ sunt ad radicem Dan, extendendo vires quas creavi, easque addiderunt

XX. finibus terræ, stabiliendo eas Sidoniis in perpetuum. Prohibitio mea ad omnem regiam personam et omnem hominem ne aperiat desuper me,

XXI. ne denudet desuper me, neve transferat me cum lecto ferali isto, neque tollat arcam lecti mei feralis, ne forte deserant eos

XXII. Dii sancti isti, et exscindant regiam personam illam, et hominem quicumque ille sit, et semen eorum in perpetuum!

INSCRIPTION EXTÉRIEURE

TRANSCRITE EN LETTRES HÉBRAÏQUES.

1 בריח בל בשנת עסר וארבע ר׳ ווו ו למלכי מלך אשמנעזר מלך צדנם בן מלך תבנת
מלך צדנם דבר מלך אשמנעזר מלך צדנם

2 לאמר נגזלת בל עתי בנמס כימם אז רמית מבנא למת ושכב אנך בחלת ז ובקבר ז
במקם אש בנת קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח אית

3 משכבי ואל יבקש בן מנם כאימם בן מנם ואל ישא אית חלת משכבי ואל יעמסן במשכב
ז עלת משכב שני אף אם אדמם ידברנך אל תשמע

4 בדנם ככל ממלכת וכל אדם אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית חלת משכבי אם
אש יעמסן במשכב ז אל יכן לם משכב את רפאם ואל יקבר בקבר

5 אל יכן לם בן וזרע תחתנם ויסגרנם האלנם הקדשם את ממלכת אדר אש משל בנם
לקצתנם אית ממלכת אם אדם הא אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית

6 חלת ז ואית זרע ממלכת הא אם אדם מהמת אל יכן לם שרשלמט ופר למעל ותראר
בחים תחת שמש כאנך נחן נגזלת בל עתי בנמס כימם אז רמית מבנא למת אנך

7 כאנך אשמנע

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION EXTÉRIEURE.

I. In mense Bul, anno decimo quarto, XIV, regni mei, regis Esmunazar, regis Sidoniorum, filii Tabnith, regis Sidoniorum; locutus est rex Esmunazar, rex Sidoniorum,

II. dicens : raptus sum sine tempore meo, diffluendo fluviorum instar; tunc posui ædificium pro morte meâ, et jacens ego sum in arcâ istâ et in sepulcro isto, in loco quem ædificavi. Prohibitio mea ad omnem regiam personam et omnem hominem, ne aperiat

III. lectum feralem meum, ac ne quærat apud me minas, quoniam non sunt hîc apud me minæ, neve tollat arcam lecti feralis mei, neque transferat me cum lecto ferali isto super lectum feralem alterius. Etiamsi homines illud tibi præciperent, ne audias

IV. sententiam eorum; quia omnis regia persona et omnis homo, qui aperuerit desuper lectum feralem istum, aut qui abstulerit arcam lecti mei feralis, aut qui transtulerit me cum lecto ferali isto, ne stabiliatur illis lectus feralis apud mortuos, neque sepeliatur in sepulcro;

V. ne stabiliatur illis filius neque semen loco eorum, ac deserant eos Dii sancti cum regiâ personâ potente quæ dominabitur inter eos, exscindendo regiam personam, vel hominem illum qui aperuerit desuper lectum feralem istum, aut qui abstulerit

VI. arcam istam, item semen regiæ personæ istius vel hominis quicumque ille sit. Ne stabiliatur ipsis radix deorsùm, neque fructus sursùm, et maledicatur inter viventes sub sole, quia ego miserandus sum. Raptus sum sine tempore meo, diffluendo fluviorum instar; tunc posui ædificium pro morte meâ ipsiusmet.

VII. Nam ego Esmuna. . . . .

ANALYSE ET COMMENTAIRE

DE L'INSCRIPTION.

בְּיֶרַח בּוּל, in mense Bul.

Le mot יֶרַח, *mois, lunaison*, se rencontre dans les plus anciens textes de la Bible et dans les livres poétiques; mais il n'était pas communément employé, et, à sa place, les Hébreux se servaient du substantif חֹדֶשׁ qui désigne proprement la *nouvelle lune*. Chez les Chaldéens, au contraire, ירח ou ירחא était d'un usage ordinaire; ils l'emploient encore de nos jours dans leurs correspondances et leurs écrits; il paraît même qu'ils n'en connaissaient pas d'autre pour désigner le *mois*.

Le mois de *Boul*, appelé autrement *Marheschvan*, était le huitième de l'année et courait entre la nouvelle lune de notre mois de novembre et celle de décembre (Voy. IIIe livre des Rois, VI, 38).

בִּשְׁנַת עָסָר וְאַרְבַּע, in anno decimo quarto.

Deux choses sont à remarquer dans cette phrase, l'orthographe du mot עסר, qui est écrit par un *samech*, comme dans le chaldaïque et le syriaque, car en hébreu il s'écrit par un *sin*, et l'ordre dans lequel sont placés les noms de nombre, ordre contraire à celui qui est suivi par les Hébreux, les Arabes et les Chaldéens, et qui consiste à mettre les unités avant les dizaines. Cette particularité se rencontre également dans la VIIe numidique de Gesenius (Planche 26), où on lit : עוא שענת עסר ועמס, *vixit annos decem et quinque*, et dans plusieurs autres épigraphes qu'il serait trop long de citer. Il est probable que les Phéniciens devaient cette façon de compter si différente de celle de leurs voisins, les Hébreux et les Chaldéens, à leur contact avec les peuples de l'Occident.

Les signes qui suivent les mots עסר וארבע, *decimo quarto*, sont des chiffres exprimant le même nombre. On sait que les Phéniciens passent pour avoir été les inventeurs des chiffres.

לְמַלְכִּי מֶלֶךְ אֶשְׁמֻנְעֲזֹר מֶלֶךְ צִדֹנִים, regni mei, ipsiusmet regis Esmunazar, regis Sidoniorum.

Le nom du roi des Sidoniens, *Eschmounazar*, se compose de אֶשְׁמֻן, *Eschmoun* ou *Eschmon*, nom d'une divinité phénicienne, et de עָזַר, *adjuvit, auxiliatus est;* il signifie *is cui Esmun auxiliatus est.*

Eschmoun, assimilé par les Grecs à leur *Asclepios*, ou Esculape, était le huitième des cabires phéniciens. Son nom, qui signifie *huitième* (en égyptien ϣⲙⲟⲩⲛ), lui fut donné parce qu'il était le huitième des enfants de Sadyk. Il avait un temple à Beryte, dont il était le dieu tutélaire. Eschmoun entre dans la composition de plusieurs noms puniques et phéniciens, tels que *Bodeschmoun, Abdeschmoun, Eschmounasir, Eschmounschelem, Eschmountsilleh*, etc. Suivant Gesenius et Movers, le serpent qui était l'emblème du dieu Eschmoun, ou Esculape, représentait la sphère céleste la plus élevée, ou le premier mobile.

בֶּן־מֶלֶךְ תַּבְנִת מֶלֶךְ צִדוֹנִים, filii regis Tabnith, regis Sidoniorum.

L'étymologie du mot *Tabnith* se retrouve dans l'hébreu תַּבְנִית qui veut dire *structura, imago, exemplar, simulacrum.*

דִּבֶּר מֶלֶךְ אֶשְׁמֻנְעָזָר מֶלֶךְ צִדוֹנִים לֵאמֹר, locutus est rex Esmunazar, rex Sidoniorum, dicens.

Cette phrase appartient au pur hébreu, ainsi que les précédentes. L'interprétation du texte ne présente de sérieuses difficultés qu'à partir de la fin de la seconde ligne où se trouve le mot נגזלת.

Voici comment je lis ce mot et les suivants qui ouvrent la troisième ligne.

נִגְזַלְתִּי בְּלִי עִתִּי בְּנָמֹס כְּיַמִּים, raptus sum sine tempore meo, diffluendo fluviorum instar.

נִגְזַלְתִּי, *raptus sum*, forme *niph.* du verbe גָּזַל, *rapuit, abripuit.*

בְּלִי עִתִּי, *sine tempore meo.* On lit dans Job (VIII, 11) : בְּלִי מָיִם, *sine aquis.* בְּלִי עִתִּי équivaut à l'expression לֹא עֵת qu'on trouve dans ce passage du même auteur sacré :

> אֲשֶׁר קֻמְּטוּ וְלֹא עֵת, *qui firmiter comprehensi sunt sine tempore*, c'est-à-dire *sine justo tempore, antè justum tempus, præmaturè.*

Au lieu de בְּלִי עִתִּי, *sine justo tempore*, on pourrait également lire בָּלָא עִתִּי, *consumptum est tempus meum*, de la racine בָּלָא ou בָּלָה, *concidit, interiit, consumptus fuit.*

בְּנָמֹס, *diffluendo.* C'est l'infinitif *niph.* du verbe מָסַס, *liquefactus est, diffluxit*, précédé de la préposition בְּ, *in.*

Il est vrai que dans les textes bibliques cet infinitif est écrit הִמֵּס (Voy. II, Samuel, XIX, 10), mais rien n'empêche de supposer qu'ici le *noun* caractéristique de la forme a été conservé après la suppression du *hé*, lettre préformante de l'infinitif *niph.*, comme dans ces exemples : נִלְחֹם (Jug., XI, 25), נִשְׁאֹל (I, Samuel, XX, 28), נִכְסֹף (Gen., XXXI, 30).

כְּיַמִּים, *fluviorum instar.* Je lis et traduis ainsi, conformément à l'idée de *couler, s'écouler, se fondre*, que renferme le verbe précédent נָמֹס. *S'écouler comme les eaux, comme les fleuves*, en parlant de la vie, des jours de l'existence humaine, est une figure qui se rencontre dans plus d'un endroit de l'Écriture

sainte; il me suffira de rappeler au lecteur ce passage du psaume LVIII, 8 : יִמָּאֲסוּ כְּמוֹ מָיִם *diffluant aquarum instar*, et le suivant, qui est tiré du II Samuel, XIV, 14 : כִּי מוֹת נָמוּת וְכַמַּיִם הַנִּגָּרִים אַרְצָה אֲשֶׁר לֹא יֵאָסְפוּ, *quia morte morimur et quasi aquæ effusæ in terram, quæ colligi non possunt.*

Le mot יָם ne signifie pas seulement *mer*, *lac*, mais aussi *fleuve*, *rivière* et *canal*, comme on peut le vérifier dans le *Thesaurus philologicus et criticus* de Gesenius. J'avais d'abord hésité entre la leçon כְּיַמִּים, *fluviorum instar*, et la leçon כְּיָמִים, *dierum instar*, mais le motif que j'ai exposé ci-dessus m'a déterminé en faveur de la première.

אָז רָמִיתִי מִבְנָא לְמוֹתִי, tunc posui ædificium pro morte meâ.

Le verbe רָמָה a ici le même sens que dans ce passage de Daniel (VII, 9) : עַד דִּי כָרְסָוָן רְמִיו, *donec sedes collocatæ sunt*. On pourrait également lire רְמֵיתִי à la forme *pihel* et traduire : *ponere jussi.*

מִבְנָא, *ædificium*, de la racine בָּנָה, *ædificavit*, est mis pour מִבְנָה, l'*aleph* ayant été substitué au *hé*.

לְמוֹתִי, *pro morte meâ*, c'est-à-dire *pro me mortuo*. Si l'adjectif verbal מֵת avait la signification de l'arabe مَيِّتَة, *corpus mortuum, cadaver*, je proposerais de lire לְמֵתִי, *pro cadavere meo*, ce qui offrirait un sens plus clair.

וְשָׁכֵב אֲנֹכִי בְּחַלַּת זוּ, et jacens ego sum in arcâ istâ.

Le mot חלת a ici la signification du syriaque ܚܠܬܐ, *vagina, puteus*, et du chaldaïque חֲלָלָא, *cavitas*, ou חֲלָתָא, *arca, capsa, cista.* On peut également comparer חלת avec l'ancien égyptien ⲀⲖⲎ, ⲥⲖⲎ, qui veut dire comme le grec Σορὸς, *loculus, cista, feretrum, arca sepulcralis.*

זוּ ou זוֹ, *istâ.* En hébreu, ce pronom est des deux genres; cependant, pour le genre masculin, on emploie plus communément זוּ, et זוֹ pour le féminin. On a supprimé ici, comme ailleurs, la quiescente וֹ. Cette forme abrégée du pronom se présente également dans l'inscription phénicienne de Marseille.

וּבִקְבָר זוּ בַּמָּקוֹם אֲשׁ בָּנִיתִי, et in sepulcro isto, in loco quem ædificavi.

Cette phrase ne présente aucune difficulté, et le sens en est très-clair. Le conjonctif אֲשׁ répond à l'hébreu אֲשֶׁר et à l'égyptien ⲁϣ ou ⲉϣ, *qui, quæ, quod.*

קוֹנָמִי אֶת־כָּל־מַמְלָכָה וְכָל־אָדָם, prohibitio mea ad omnem regiam personam et omnem hominem.

קוֹנָמִי, *prohibitio mea.* La racine קָנַם ne se trouve pas dans les lexiques hébreux, mais elle existe dans la langue des Chaldéens et des Talmudistes; on lit dans le Talmud (Traité *Ghittin*, fol. 46), à propos de ces paroles de la Mischna : קונם אם איני מגרשך, c'est-à-dire קונמי, *nisi expellam te* : מאי

קונם אמר רב הונא כאומר יאסרו לי כל פירות שבעלם עלי אם איני מנרשה, *quid est* קונם? *Dixit Rab Huna : idem ac si diceret : prohibiti mihi sint omnes fructus qui sunt in mundo, si non expellam eum.*

Suivant Guidon, cité par Jean Buxtorf, dans son *Lexicon chaldaïcum, talmudicum et rabbinicum*, col. 2070, le mot קִנְמָיָא signifie *abstinentia, prohibitio.* On lit dans le צמח דוד ou Lexique de David de Pomis, fol. 302 : קִנְמָיָא, *prohibitio*, hébr. אסור; et dans le livre *Arouch*, imprimé à Prague : קנמית, *Zurückhaltung, Mœssigung*, c'est-à-dire *empêchement, abstinence.* Il résulte de toutes ces citations que le sens fondamental de la racine קנם est *prohibere, interdicere*, et que le phénicien קונם doit se traduire par *prohibitio.*

מַמְלָכָת, qui veut dire ordinairement *regnum, imperium*, est pris ici dans le sens concret, c'est-à-dire désignant une personne royale ou un roi, comme dans ce passage (I Samuel, x, 18) cité par le savant Gesenius, dans son *Thesaurus*, p. 796 : כָּל־הַמַּמְלָכוֹת הַלֹּחֲצִים אֶתְכֶם, *omnes reges opprimentes vos*, où le mot מַמְלָכוֹת, suivi d'un participe mis au pluriel masculin, doit s'entendre de la personne même des rois, et non de leurs royaumes. Sur les médailles de Juba on lit, au droit : REX JUBA, et au revers : יובעי הממלכת, ce qui veut dire *Jubai rex* et non *Jubai regnum*, comme on l'a traduit jusqu'ici (Voyez *Monumenta linguæ phenic.*, planche 42, xx, exemple A). Ces exemples montrent que ממלכת, outre sa signification de *royaume, empire, royauté*, était aussi employé quelquefois dans le même sens que *regia* chez les Latins, سلطان chez les Arabes, et *trône* parmi nous, mots qui expriment non-seulement la puissance royale, mais aussi la personne même du souverain.

אַל יִפְתַּח אֶת מִשְׁכָּב זוּ, ne aperiat lectum feralem istum.

Ce qu'il faut remarquer dans ce membre de phrase, c'est l'orthographe de la préposition את qui est écrite *plenè*, tandis que dans les textes bibliques l'*iod* radical se trouve toujours remplacé par le point-voyelle *tséré* ou par le *ségol.*

Je traduis מִשְׁכָּב par *lectus feralis*, sens que ce mot présente dans le second livre des Paralipomènes, (chap. xvi, 14), dans Isaïe, (lvii, 2), et dans Ézéchiel, (xxxii, 25). משכב se rencontre avec la même signification dans la ixe inscription de Citium, où on lit : מצבת למבחיי יטנאת על משכב נחתי לעלם, *cippum adhuc vivens posui super lectum feralem quietis meæ in perpetuum.*

וְאַל יְבַקֵּשׁ בֵּינִי מָנִים כִּי אִי שָׁם בֵּינִי מָנִים, et ne quærat intra me minas, quia non sunt hîc intra me minæ.

בֵּינִי, *intra me* ou *in medio meî*, c'est-à-dire dans le cercueil où je repose, à côté de moi ou sur moi, au milieu de mes restes mortels.

מָנִים, *minæ*, pluriel de מָנָה, *mina*, en grec μνᾶ. La mine, suivant l'estimation des hommes les plus compétents dans cette matière, valait environ deux cent dix francs de notre monnaie. Il est évident que par ce mot on n'a pas voulu désigner ici une espèce particulière de monnaie, mais parler, en général, de sommes d'argent constituant ce que nous appelons un trésor.

Au lieu de מָנִים, *mînæ*, l'on pourrait également admettre la leçon מוּנִים, pluriel de מוּנָה, ancien mot phénicien qui s'est conservé dans la langue maltaise et qui veut dire *richesse, trésor*. Voici ce que je lis dans une savante note de Vassalli, dans la préface de sa Grammaire maltaise : « *Mînae*, quod » propriè significat apud Melit. *quidquid reponitur*, nempè frumentum, oleum, vinum, carbones, » ligna, sarmenta et omne cibarium annuum aut menstruale, uno verbo quæque repositio. Ast hæ » facultates apud veteres habebantur tanquam divitiæ, uti reapse sunt; quocircà per divitias accipie- » bantur. » (Voyez *Michaelis Antonii Vassalli*, MYLSEN PHÆNICO-PUNICUM, *sive* GRAMMATICA MELITENSIS; Romæ, MDCCLI, p. 46.) Ce sens convient à merveille à notre passage, et je le donne comme préférable à celui qui repose sur la première leçon.

כִּי אִי, *quia non sunt*. אִי, *non*, est mis pour אֵין, comme dans ce passage de Job (chap. XXII, 30) : אִי נָקִי, *non innocens*. Chez les auteurs talmudiques, ce mot ainsi abrégé est d'un usage très-fréquent, comme le remarque Gesenius dans son *Thesaurus*, à la racine אין.

שָׁם, *hîc*. L'inscription extérieure donne la variante מם, où le *schin* a été remplacé par le *mem* par une méprise du graveur.

L'avertissement contenu dans le membre de phrase que nous venons d'analyser n'était pas inutile pour empêcher la violation du tombeau d'Eschmounazar, car dans les temps anciens et dans presque tous les pays, c'était l'usage de renfermer dans les tombeaux des princes et des grands des objets précieux, des bijoux et même des sommes considérables d'argent. L'historien Josèphe raconte que Jean Hircan, prince des Juifs (environ 130 ans avant J.-C.), fit ouvrir, à Jérusalem, le sépulcre de David, d'où il tira trois mille talents d'argent. Suivant l'auteur anonyme du *Mémoire sur l'inscription de Sidon*, qui a paru dans le *Journal de la Société orientale américaine* (vol. V, n° 1, pag. 228), depuis longtemps il existe à Sidon une vague tradition d'après laquelle on pourrait découvrir un trésor en fouillant le sol des anciens lieux de sépulture de la ville. « L'exactitude de cette tradition, dit le savant Américain, a été démontrée en 1853-54, par la découverte de trois vases de cuivre contenant chacun huit cents pièces d'or au coin de Philippe et d'Alexandre de Macédoine. — Quelques-unes de ces pièces, ajoute l'auteur, ont été envoyées dans ce pays, et deux d'entre elles se trouvent au cabinet de la Société orientale. C'est à la recherche de l'or, poursuivie avec une nouvelle ardeur, que l'on doit l'exhumation du précieux monument du roi Eschmounazar. »

וְאַל יִשָּׂא אֵית חַלַּת מִשְׁכָּבִי, et ne tollat arcam lecti mei feralis.

Il serait superflu de faire remarquer que le verbe יִשָּׂא ne vient pas de la racine נָשָׂא, *mutuum dedit*, mais de נָשָׂא, *tulit, levavit, abstulit*. Le reste de ce passage a été expliqué ci-dessus.

וְאַל יַעֲמְסֵנִי בְמִשְׁכָּב זוּ עֲלַת מִשְׁכָּב שֵׁנִי, et ne transferat me in lecto ferali isto super lectum feralem alterius.

עָמַס, *sustulit, portavit, gestavit*.

עֲלַת est, selon moi, l'équivalent de l'hébreu עַל, עֲלֵי, *super, supra, desuper*, et du chaldaïque עֵילָא,

super, supernè, supra. Il est de la même forme que la préposition פָּנַת, *antè, coram*, qui se lit dans cette phrase de l'inscription de Marseille, ligne 13 : יעמס פנת אלם ; tous les savants qui, après moi, ont tenté d'expliquer l'inscription en question, ont donné au mot פנת le sens de l'hébreu פָּנֵי ou לִפְנֵי *antè, coram, in conspectu*, et lui ont reconnu par conséquent la valeur d'une préposition.

Quant à l'adjectif numéral שֵׁנִי, *secundus*, je le considère ici comme complément de משכב et le traduis dans le sens du latin *alterius*, suivant que le contexte l'exige.

אַף אִם אֲדָמִים יְדַבְּרוּנְךָ אַל תִּשְׁמַע בְּדִינָם, etiamsi homines præciperent tibi, ne audias sententiam eorum.

A l'exception du mot אֲדָמִים, *homines*, du singulier אָדָם, qui dans l'hébreu de la Bible ne se rencontre jamais au nombre pluriel, les autres mots ne présentent aucune difficulté et s'expliquent d'eux-mêmes.

La leçon אֲדָמִים est réclamée par le verbe suivant qui est au pluriel. Je la trouve, d'ailleurs, confirmée par un passage de l'inscription de Marseille qui porte : ...וכל אדמם אש יזבח, *et omnes homines qui sacrificabunt.* Cela prouve que le phénicien possédait des formes qui lui étaient propres et qui différaient de celles admises dans l'hébreu, auquel il ne faut pas toujours l'assimiler. Quand il s'agit d'interpréter un texte phénicien, il est bon de se souvenir de ce que saint Jérôme a dit en parlant de cette langue : *Lingua Chananitis media est inter Ægyptiam et Hebræam*, c'est-à-dire que la langue usitée parmi les descendants de Chanaan ou Phéniciens, quoique ayant de l'affinité avec l'hébreu et l'égyptien, ne laissait pas que de former un dialecte à part et d'être, comme l'on dit, *sui generis.* Soutenir *à priori* que, dans les textes phéniciens ou puniques, la forme des mots, aussi bien que les tournures des phrases, sont et doivent être toujours et partout conformes au génie ou à l'usage de la langue hébraïque, telle que nous la connaissons par les monuments bibliques, c'est aller contre l'expérience et les faits, c'est s'exposer à de graves erreurs dans l'explication de ces mêmes textes.

יְדַבְּרוּנְךָ, *præciperent tibi.* Nous avons ici le verbe דָּבָר, *locutus est, jussit, præcepit*, à la troisième personne du pluriel masculin de l'aoriste avec le pronom affixe de la deuxième personne du singulier précédé d'un *noun* appelé *épenthétique* par les grammairiens. Dans le psaume LXIII, 4, on lit : יְשַׁבְּחוּנְךָ, *laudabunt te*, forme identique à celle que présente notre verbe.

Du reste, je juge, d'après les autres verbes de l'inscription qui portent un pronom affixe, que les Phéniciens avaient coutume d'attacher ce pronom au verbe à l'aide d'un *noun*, ce qui a lieu aussi quelquefois en hébreu, ce qui est d'un usage très-fréquent dans le chaldaïque, mais ce qui est une règle générale et constante dans le samaritain. Ne pourrait-on pas conclure de ce fait grammatical que le phénicien avait beaucoup plus d'analogie avec ce dernier dialecte qu'avec l'hébreu et le chaldaïque? C'est une conjecture qui est d'autant plus vraisemblable que ces deux peuples, les Samaritains et les Phéniciens, étaient limitrophes et devaient avoir entre eux des relations plus fréquentes qu'avec les autres.

כִּי כָל מַמְלָכָה וְכָל אָדָם אֵשׁ יִפְתַּח עֲלַת מִשְׁכָּב זוּ אִם אֵשׁ יִשָּׂא אֵית חַלַּת מִשְׁכָּבִי אִם־אֵשׁ יַעֲמְסָנִי בְּמִשְׁכָּב זוּ, quia omnis regia persona et omnis homo qui aperuerit desuper lectum feralem istum, aut qui abstulerit arcam lecti mei feralis, aut qui transportaverit me in lecto ferali isto.

Tous les mots de ce passage ont été expliqués dans ce qui précède; seulement, je ferai observer que l'expression יִפְתַּח עֲלַת, *aperire desuper*, est, suivant moi, un idiotisme qui a ses analogues dans l'hébreu biblique; c'est ainsi que l'on y trouve les expressions כָּסָה עַל, *operire desuper* aliquid, כִּפֶּר עַל, *tegere super* aliq.; סָגַר בְּעַד, *claudere circa* aliq.; נָגַן עַל, *obtegere super* aliq. Dans notre passage, le verbe פתח, suivi de la préposition עלת, est pris dans un sens absolu et exprime l'action de *mettre à découvert quelque chose, en enlevant ce qui la cachait à la vue.*

La raison déterminante qui m'empêche de prendre ici עלת pour un substantif et de le traduire par *operculum* ou tout autre mot, c'est l'absence de la préposition אית, qui partout ailleurs sert d'intermédiaire et de lien entre le verbe et son complément direct, quand celui-ci est pris dans un sens déterminé, comme dans ces phrases : אל יפתח אית משכבי, *ne aperiat lectum meum feralem;* אל ישא אית הלת משכבי, *ne tollat arcam lecti mei feralis.*

אַל יְכוֹן לָמוֹ מִשְׁכָּב אֶת רְפָאִים, ne stabiliatur illis lectus feralis apud mortuos!

יְכוֹן, *stabiliatur*. C'est l'aoriste *niph.* du verbe כון, *firmus, constans, stabilis fuit*, inusité à la forme *kal.*

לָמוֹ, *illis*. Je lis ainsi et non לָהֶם, parce qu'il est vraisemblable que l'on aurait conservé le *hé* dans le mot s'il avait dû s'écrire de cette dernière manière. L'expression לם יכן que nous voyons ici et plus bas, se rencontre également plusieurs fois dans l'inscription de Marseille.

אֶת רְפָאִים, *apud mortuos*. Le mot רפאים, qui se lit aussi dans la IIe inscription de Malte (Voyez Gesen., *Monument. Phœnic.*, planche VII, ligne 3), est synonyme de מֵתִים, comme on le voit par ce passage d'Isaïe (XXVI, 14) : מֵתִים בַּל־יִחְיוּ רְפָאִים בַּל־יָקֻמוּ, *mortui nullatenùs vivent, Rephaïm nullatenùs resurgent.* L'idée attachée au mot *Rephaïm* ne s'applique pas seulement aux âmes des morts, mais aussi aux corps qu'elles ont animés pendant leur vie sur la terre, en sorte que, dans le passage que nous expliquons ici, le mot משכב, *lectus feralis*, se rapporte seulement aux corps des morts et non à leurs âmes, qui n'avaient nullement besoin de sarcophage ni de lit funèbre pour se reposer.

וְאַל יִקָּבֵר בְּקֶבֶר וְאַל יְכוֹן לָמוֹ בֵן וְזֶרַע תַּחְתֵּנְמוֹ, et ne sepeliatur in sepulcro, neve stabiliatur illis filius, neque semen loco eorum!

Cette phrase ne présente aucune difficulté, à l'exception du mot תַּחְתֵּנְמוֹ, où le pronom affixe est joint à la préposition תַּחַת à l'aide du *noun* épenthétique.

וְיַסְגְּרוּנְמוֹ הָאֱלֹנִים הַקְּדוֹשִׁים אֶת מַמְלֶכֶת אַדִּיר אַשׁ מָשַׁל בֵּינָם, ac deserant eos Dii sancti cum regiâ personâ potente quæ dominabitur inter eos.

סָגַר, à la forme *hiph.*, est pris ici dans l'acception de *projicere, deserere*, comme dans ce passage du Deutéronome (XXXII, 30) : יְהוָה הִסְגִּירָם, *Dominus deseruit eos*. Le pronom affixe est précédé du *noun* épenthétique comme dans תַּחְתְּנָמוֹ.

הָאֱלֹנִים, *Dii*. Ce nom figure dans celui d'Abdalonime, roi de Sidon sous Alexandre, et dans l'invocation punique du *Pœnulus* de Plaute, qui commence par les mots *Yth Alonim valonuth*, ce que Plaute traduit par *Deos Deasque*.

מַמְלֶכֶת. C'est la leçon que donne l'inscription extérieure et qui me paraît être la bonne. Dans l'inscription principale qui porte ממלך, la lettre ת a été sans doute oubliée par le graveur.

אַדִּיר. La seconde lettre de ce mot n'est pas la même que la dernière, car elle a la queue plus courte que l'autre; en conséquence, je la regarde comme un *daleth* et traduis le mot par *potens*. La différence de genre entre cet adjectif, qui est masculin, et le nom ממלכת auquel il se rapporte, et qui est féminin, n'offrira rien de surprenant, si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut au sujet de ce même nom.

Ce roi puissant qu'Eschmounazar associe aux dieux saints dans la vengeance qu'il souhaite qu'ils exercent contre les profanateurs de son tombeau, était sans doute, dans sa pensée, le monarque ou suzerain de qui relèveraient ces profanateurs, soit rois, soit personnes privées. Il serait difficile de trouver dans l'histoire de Sidon une époque où elle ait joui d'une entière liberté et d'une indépendance complète : nous la voyons, au contraire, comme tous les petits États situés entre deux grands empires, conquise tantôt par les rois d'Assyrie, tantôt par les pharaons de l'Égypte, plus tard obéissant alternativement aux Antiochus et aux Ptolémées et subissant dans tous les temps la domination du plus fort. Si donc je ne me trompe, le roi puissant auquel il est fait allusion ici, ne serait rien autre qu'un de ces grands monarques sous la suzeraineté de qui les rois de Sidon et Eschmounazar lui-même ont dû gouverner leur peuple et exercer le pouvoir.

לְקַצֹּתְנָמוֹ אֶת־מַמְלֶכֶת אִם אָדָם הוּא אַשׁ יִפְתַּח עֲלַת מִשְׁכָּב זוּ אִם אַשׁ יִשָּׂא אֶת חַלַּרְת זוּ וְאֶת־זֶרַע מַמְלֶכֶת הוּא אִם אָדָם מְהוּמַת, exscindendo regiam personam aut hominem illum, qui aperuerit desuper lectum feralem istum, vel qui abstulerit arcam istam, et semen regiæ personæ istius, vel hominis quicumque ille sit.

לְקַצֹּתְנָמוֹ. Le mot קַצֹּת est l'infinitif *pihel* du verbe קָצָה, *præcidit, abscidit, excidit, perdidit*. Entre le pronom affixe מו et cet infinitif se trouve interposé le *noun* épenthétique. Le pronom se rapporte aux mots האלנים הקדושים, *Dii sancti*, et ממלכת אדיר, *rex potens*, qui précèdent.

מהומת, *quisquis, quicumque*, est un mot analogue à l'hébreu מְאוּמָה, *quidquam*, qui est, selon Gesenius, pour מָה וּמָה. Quoi qu'il en soit de l'étymologie de ce mot, il serait difficile de l'interpréter autrement que je ne viens de le faire. Le sens que je lui attribue semble, d'ailleurs, exigé par la

physionomie du mot, aussi bien que par le contexte et la place qu'il occupe à la fin de la période. Si l'explication que je propose n'est pas dénuée de fondement, nous aurions dans le phénicien מחומת, *quisquis*, une orthographe plus conforme à l'étymologie du mot, puisque nous y retrouvons le *hé* qui termine le premier מָה, tandis que dans l'hébreu cette même lettre a été changée en *aleph*. Quant au *thav* qui a été substitué au *hé* du second מָה, on peut expliquer cette substitution par l'usage bien connu où étaient les Phéniciens de remplacer cette lettre par l'autre à la fin des mots. Remarquons en passant que מהמת se lit également dans l'inscription de Marseille, ligne 17.

אַל יָכוֹן לָמוֹ שֹׁרֶשׁ לְמַטָּה וּפְרִי לְמַעְלָ, ne stabiliatur illis radix deorsùm, neque fructus sursùm.

L'homme comparé à un arbre et sa postérité aux racines et aux fruits que produit cet arbre sont une image familière aux auteurs sacrés. « Il est, dit le Psalmiste en parlant du juste, comme un arbre planté sur les bords d'un courant d'eau, qui produit ses fruits dans leur temps, et dont le feuillage ne se flétrit point (Ps. I, 3).

On lit dans le psaume XXI, 11 :

פִּרְיָמוֹ מֵאֶרֶץ תְּאַבֵּד
וְזַרְעָם מִבְּנֵי אָדָם :

Fructum eorum de terrâ perdes, et semen eorum à filiis hominum,

et dans Malachie :

וְלִהַט אֹתָם הַיּוֹם הַבָּא ..... אֲשֶׁר לֹא יַעֲזֹב לָהֶם שֹׁרֶשׁ וְעָנָף : *et inflammabit eos dies veniens, quæ non derelinquet illis radicem neque ramum.*

Isaïe s'est servi des mêmes expressions que celles que nous rencontrons dans notre épigraphe, dans ce passage :

וְיָסְפָה פְּלֵיטַת בֵּית־יְהוּדָה הַנִּשְׁאָרָה שֹׁרֶשׁ לְמַטָּה וְעָשָׂה פְּרִי לְמַעְלָה : *et propagabit evasio domûs Juda residua radicem deorsùm et faciet fructum sursùm.*

מַטָּה, *deorsùm* (de la racine נָטָה, *inclinare*), se lit dans l'inscription de Marseille au commencement de la cinquième ligne, où il est écrit comme ici מט sans le *hé*. Il est possible que chez les Phéniciens il se prononçât indifféremment לְמַטָּה ou לְמַט, de même que chez les Hébreux on disait et écrivait לְמַעְלָה aussi bien que לְמַעַל, *sursùm*, en supprimant la dernière radicale.

וְתֵאָר בַּחַיִּים תַּחַת שָׁמֶשׁ כִּי אֲנֹכִי נִחָן, et maledicatur inter viventes sub sole, quia ego miserandus.

תֵּאָר ou תּוֹאַר est à l'aoriste *hoph.* du verbe אָרַר, *exsecratus est, imprecatus est, maledixit, diris devovit*, en grec ἀράομαι.

On lit dans les Nombres, XXII, 6 : וַאֲשֶׁר תָּאֹר יוּאָר, *et cui imprecatus fueris, maledictus evadit.*

Le verbe תּוּאַר est mis ici au singulier féminin parce qu'il est employé impersonnellement, comme dans ce passage de Daniel (XI, 27) : וְלֹא תִצְלָח, *illud tamen non succedet*, et dans cet autre du même prophète (XI, 17) : וְלֹא תַעֲמֹד וְלֹא לוֹ תִהְיֶה, *neque tamen illud stabit, nec ei eveniet.* Dans ces sortes de propositions, le sujet grammatical est sous-entendu, et ce sujet est le pronom féminin de la troisième personne singulier זֹאת, lequel a, dans ce cas, la valeur et la signification du latin *id, illud* et de notre français *cela.* Quant au sujet logique compris dans ce mot vague, il faut le chercher dans les phrases qui précèdent; or, dans les phrases qui précèdent notre verbe תּוּאַר, il est question des rois et des hommes privés qui violeraient le tombeau d'Eschmounazar, de leurs racines et de leurs fruits, c'est-à-dire de leur postérité, c'est donc sur ces personnes et sur leurs enfants que tombe la malédiction prononcée ici par le roi de Sidon.

בָּחַיִּים, *inter viventes.* Ce mot se trouve mentionné dans plusieurs épigraphes phéniciennes, entre autres la Ve athénienne de Gesenius, planche IX, où on lit : מצבת זכר בחים, *cippus memoriæ apud viventes.*

נִגְזַלְתִּי בְּלִי עִתִּי בְּנָמֹס כְּיַמִּים אָז רָמִיתִי מִבְנֶא לְמוֹתִי אֲנֹכִי, raptus sum sine tempore meo (justo), diffluendo fluviorum instar; tunc posui ædificium pro morte meâ ipsiusmet.

Ces paroles, qui sont une répétition exacte de celles qui se lisent à la fin de la deuxième et au commencement de la troisième ligne de notre épigraphe, sont une espèce de refrain tel qu'on en trouve dans les psaumes et dans les autres cantiques des Hébreux. Ce fait, joint à la nature du style, qui est, en général, empreint d'une certaine noblesse, vif, orné d'images poétiques, et où l'on sent la présence du nombre et de l'harmonie, me porterait à croire que nous avons affaire ici à un véritable poëme phénicien, et qu'avec un peu d'étude et d'examen, il serait facile d'y reconnaître la coupe, la cadence du vers hébreu, et la division en périodes ou strophes, comme dans les compositions poétiques des Syriens, des Chaldéens et des auteurs sacrés.

לְמוֹתִי אֲנֹכִי, *pro morte meâ ipsiusmet.* Le pronom personnel isolé répété après le pronom affixe de la même personne est un idiotisme de la langue hébraïque, où il est employé quand on veut donner plus d'énergie à une affirmation, ou attirer plus fortement l'attention du lecteur ou de l'auditeur sur un objet, sur un fait quelconque, comme dans ce passage du psaume IX, 7 : אָבַד זִכְרָם הֵמָּה, *periit memoria eorum, eorum, inquam*, et au livre des Proverbes (XXIII, 15) : יִשְׂמַח לִבִּי גַּם אָנִי, *lætabitur cor meum, etiam meî ipsius, inquam.*

En se servant de cette tournure énergique et en employant deux fois le pronom personnel, le roi Eschmounazar aurait voulu donner à entendre que le monument funèbre qu'il avait érigé était bien pour lui, et non destiné à renfermer le corps d'un autre. Cependant il serait possible que le pronom אֲנֹכִי se rapportât au verbe רָמִיתִי, *posui;* dans ce cas, la pensée du roi de Sidon aurait été que de son vivant il s'était fait lui-même construire sa demeure funèbre, ne voulant pas laisser ce soin à d'autres que lui, ou bien qu'avant son trépas, il avait lui-même ordonné qu'on lui érigeât le monument en question; dans ce cas, il faudrait lire au *pihel* le verbe רמיתי et traduire la phrase entière : *tunc poni jussi ædificium pro morte meâ (pro me mortuo) ego ipse.*

כִּי אֲנֹכִי אֶשְׁמְנְעֶזֶר מֶלֶךְ צִדֹנִים בֶּן מֶלֶךְ תַּבְנִת מֶלֶךְ צִדֹנִים בְּנְדֶבֶן מֶלֶךְ אֶשְׁמְנְעֶזֶר מֶלֶךְ צִדֹנִים, ego enim Esmunazar, rex Sidoniorum, filius regis Tabnith, rex Sidoniorum, filii filii regis Esmunazar, regis Sidoniorum.

Comme on voit, la généalogie du roi Eschmounazar se composait alors de quatre générations et comprenait probablement la dynastie entière des rois de Sidon jusqu'à son fondateur Eschmounazar Ier.

וְאִמִּי אִמִּיעַשְׁתֹּרֶת כָּהֲנֶת עַשְׁתֹּרֶת רַבַּתְנוּ הַמַּלְכֶת בַּת מֶלֶךְ אֶשְׁמְנְעֶזֶר מֶלֶךְ צִדֹנִים, et mater mea Immiastoreth, sacerdos Astoreth, dominæ nostræ, regina filia regis Esmunazar, regis Sidoniorum.

Le nom de la mère d'Eschmounazar, אמיעשתרת, *Immiaschtoreth*, peut signifier *mater Astoreth* ou *cui mater est Astoreth*. Il paraît que c'est de ce nom que les Grecs ont fait *Amastris*, nom qui a été commun à plusieurs reines de l'Asie, comme le fait remarquer M. le duc d'Albert de Luynes.

כָּהֲנֶת עַשְׁתֹּרֶת, *sacerdos Astoreth*. כָּהֲנֶת, féminin de כֹּהֵן, *sacerdos*, était inusité chez les Hébreux, qui n'avaient pas de prêtresses, et c'est la première fois qu'il apparaît dans une inscription phénicienne. Le masculin pluriel de כֹּהֵן se trouve dans l'inscription bilingue du monument d'Asepte la Sidonienne, découverte à Athènes, où on lit : רב כהנם, *princeps sacerdotum*, ainsi que dans plusieurs endroits de l'inscription de Marseille.

רַבַּתְנוּ, *dominæ nostræ*. Cette expression précède le nom de *Tanith* dans toutes les inscriptions carthaginoises où cette déesse est mentionnée. On sait qu'Astarté était la déesse tutélaire de la ville de Sidon.

בַּת מֶלֶךְ אֶשְׁמְנְעֶזֶר, *filia regis Esmunazar*. La mère du roi de Sidon était en même temps sa tante paternelle, puisqu'elle était fille d'Eschmounazar Ier, trisaïeul de celui-ci.

אֲשׁ בָּנִינוּ אֵית בֵּית אֱלֹנִם אי[ת] . . . . . ת בְּצִדֹן אֶרֶץ יָם, qui ædificavimus domum Deorum, ... in Sidone, terrâ maris.

L'inscription porte אם au lieu de אש, mais il faut reconnaître ici avec M. le duc de Luynes une faute du graveur, qui a confondu le *schin* avec le *mem*, comme dans le mot שם de la cinquième ligne. Nous verrons une erreur du même genre, ligne dix-sept, dans le mot לאשמן, où la queue d'un *mem* a été grattée pour en faire un *schin*. Le contexte exige d'ailleurs la leçon que nous proposons et qui est suffisamment autorisée par les autres passages de l'inscription où le verbe בנה est toujours précédé du conjonctif אש.

La phrase que nous examinons dépend grammaticalement de la précédente, qui est la principale et où le verbe *être*, ou bien son équivalent, un des pronoms personnels, se trouve sous-entendu. En

liant donc les deux propositions, il faut traduire le texte comme il suit : *ego Esmunazar, rex Sidoniorum*, etc., *et mater mea Emmiastoreth ii sumus qui ædificavimus domum*, etc.

Après le mot את, une lacune d'environ cinq ou six caractères, produite par un éclat à la surface, se termine par la lettre ת. On lit plus loin, ligne dix-huit, qu'Eschmounazar avait fait construire à Sidon un temple en l'honneur d'Astarté; il n'est pas probable que ce roi ait bâti, dans la même ville, deux temples en l'honneur de cette déesse : je propose donc de rétablir le texte, en remplissant la lacune dont il s'agit par les lettres בת מלקר, lesquelles jointes au ת, donnent les deux mots בֵּית מִלְקַרְת, *domum Milcarth*. Milcarth ou Hercule, dieu protecteur de Tyr, était également honoré des Sidoniens, et rien n'empêche d'admettre qu'Eschmounazar lui avait aussi fait construire un temple dans sa capitale.

אֶרֶץ יָם, *terrâ maris*, c'est-à-dire *région maritime*.

וַיִּשְׁרוּנוּ אֵית עַשְׁתֹּרֶת שָׁמַיִם אַדִּירִים, et gratam fecerunt nobis Astoreth Cœli potentes.

יָשַׁר, au *pihel* et à l'*hiphil*, possède entre autres significations celle de *rectum, justum, gratum, placentem facere, complanare*, et par suite, *sibi conciliare*, ce qui résulte du sens que présentent les dérivés יְשָׁרִים et מֵישָׁרִים, *conciliatio, pax, amicitia*, dans Daniel, XI, 6 : ובת מלך הנגב תבא אל מלך הצפון לעשות מֵישָׁרִים, *et filia regis austri veniet ad regem septentrionis ad faciendum conciliationem;* et verset 17 du même chapitre : וִישָׁרִים עִמּוֹ וְעָשָׂה, *et pacem cum eo faciet.*

שָׁמַיִם אַדִּירִים, *cœli potentes*. Par le mot שָׁמַיִם, *cieux*, il faut entendre ici les habitants des cieux, c'est-à-dire les dieux de l'Olympe phénicien, comme semble le montrer, d'ailleurs, le qualificatif אַדִּירִים, *potentes*. C'est dans ce sens qu'il est pris dans ce passage de Daniel (IV, 23) : דִּי שַׁלְטִין שְׁמַיָּא, *quòd cœli dominantur*, avec cette différence pourtant que, dans l'auteur sacré, il s'applique à celui-là même qui a créé les cieux et qui y a établi pour ainsi dire sa demeure. Rien de plus connu chez les Talmudistes que cet adage : כל מעשיך יהיו לשם שמים, *omnia opera tua fiant ad gloriam cœlorum*, c'est-à-dire *pour Dieu*. Voyez d'autres exemples de cette acception dans Jean Buxtorf, *Lexicon chaldaïcum, talmudicum et rabbinicum*, au mot שמים.

וְאַנַחְנוּ אֵשׁ בָּנִינוּ בַיִת לְאָשְׁמִן וְקֹדֶשׁ עֵינֵי דָלִיל בָּהָר, et nos (sumus) qui ædificavimus domum Esmuni et sacrarium *Ene Dalil*, in monte.

L'éclat de la pierre qui a emporté les mots בת מלקרת dans la ligne précédente, s'est étendu jusqu'à celle que nous examinons actuellement. En effet, il ne reste de la dernière lettre du mot אשמן que l'extrémité inférieure, et il en est de même du *vav* qui vient après et qui appartient au mot suivant קדש. Il est bon aussi de faire remarquer, avec M. le duc de Luynes, que dans le mot אשמן, écrit par mégarde אממן, on a gratté la queue du *mem* pour en faire un *schin*.

וְקֹדֶשׁ עֵינֵי דָלִיל בָּהָר, *et sacrarium* Ene Dalil, *in monte*. La montagne dont il s'agit ici, n'étant accompagnée d'aucune autre désignation, n'est autre évidemment que le Liban, dont une partie dépendait de Sidon. Le nom d'*Ene Dalil, sources de l'infirme*, comme s'appliquant à une localité, ne

se rencontre ni dans la Bible, ni dans aucun auteur profane. Entre Saïda et Saint-Jean-d'Acre, l'on trouve dans les montagnes, à une lieue environ de la côte, un lieu appelé *Aïn Dalilah* avec des sources d'eau froide et des thermes naturels dans le voisinage d'édifices en ruines qui paraissent avoir été des bains. Je tiens ce fait d'un prêtre maronite de Dair-al-Kamar, le P. Nicolas Habeisch, qui a parcouru ces montagnes et a passé une nuit dans le lieu en question : s'il faut ajouter foi à son témoignage, rien n'empêche d'admettre que c'est là que le roi de Sidon avait érigé un sanctuaire en l'honneur d'Esculape et fait une pieuse fondation en établissant des thermes en faveur des malades, comme semble l'indiquer le nom même de la localité.

וַיּוֹשִׁבוּנִי שָׁמַיִם אַדִּירִים, et sedere me fecerunt cœli potentes.

Le sens de ce membre de phrase est qu'Eschmounazar, en récompense de sa piété envers Esculape, a été placé sur le trône et investi du pouvoir royal par la protection spéciale du ciel, de préférence peut-être à quelqu'un de ses frères.

יָשַׁב, *sedere, insidere, habitare,* signifie également *solio insidere,* en français *trôner, régner,* comme dans le passage suivant : יֵשֵׁב עוֹלָם לִפְנֵי אֱלֹהִים, *sedebit in æternum coram Deo* (Ps. LXI, 8); c'est dans le même sens qu'Isaïe (X, 13) appelle les rois יוֹשְׁבִים, *solio insidentes,* ceux qui trônent. A l'*hiphil,* הוֹשִׁיב, le verbe יָשַׁב doit donc signifier *solio insidere fecit,* et c'est le sens que je lui attribue dans notre passage.

וְאֲנַחְנוּ אֲשׁ בָּנִינוּ בָתִּים לֵאלֵנֵי צִדוֹנִים בְּצִדוֹן אֶרֶץ יָם, et nos (sumus) qui ædificavimus domos Diis Sidoniorum, in Sidone, terrâ maris.

Ce texte ne présente aucune difficulté; seulement nous ferons observer que les temples בָּתִּים, dont il y est question, et qui ne sont désignés que d'une manière générale, sont spécifiés dans le membre de phrase qui suit :

בֵּית לְבַעַל צִדוֹן וּבֵית לְעַשְׁתֹּרֶת שֵׁם בַּעַל, domum τῷ Baal-Sidon et domum τῇ Astoreth, gloriæ Baal.

Le Baal-Sidon ou dieu de Sidon était, suivant Hesychius, cité par M. le duc de Luynes, un dieu marin : θαλάσσιος ζεὺς ἐν Σιδῶνι τιμᾶται. La nature de ce dieu semble, d'ailleurs, indiquée par son nom qui, selon Justin, signifie *poisson* : *Conditâ urbe,* dit cet historien en parlant de Sidon, *quam à piscium ubertate Sidona appellaverunt : nam piscem Phœnices sidon vocant.* Ne pourrait-on pas dire, sans trop donner à la conjecture, que nous avons ici dans le Jupiter marin le Neptune des Sidoniens dont il n'est fait nulle part mention?

שֵׁם בַּעַל, *gloriæ Baal.* Le dieu Baal, ainsi nommé sans autre qualification, était le même que le *Bel* des Chaldéens; or, suivant Gesenius (Voyez son *Commentaire sur Isaïe,* t. II, p. 335 et suiv., et l'*Encyclopédie allemande,* t. VIII, p. 397 et suiv.) Baal n'était rien autre que la planète Jupiter qui,

dans le système religieux des orientaux, présidait à la fortune, comme Astarté ou Vénus présidait au plaisir et à la volupté. Les noms de ces deux divinités se trouvent presque toujours associés quand, dans la Bible, il est question de l'idolâtrie des Hébreux (Juges, II, 13, et I Samuel, VII, 3, 4, et XII, 10). Astarté était la gloire de Baal, comme le plaisir est la manifestation de la fortune qui le seconde et le fait naître.

וְעֹד יִתְּנוּ לָנוּ אֲדֹנֵי מְלָכִים אֵית דּאֹר וְיַפִי, et insuper dederunt nobis Domini regum Dor et Yaphiam.

Par les mots אֲדֹנֵי מְלָכִים, *Domini regum*, il faut entendre les dieux maîtres des rois et dispensateurs des royaumes, les mêmes qu'il vient de désigner sous le nom de שָׁמַיִם אַדִּירִים, *cœli potentes*.

דּאֹר וְיַפִי, *Dor et Yaphiam*. Il y avait plusieurs villes, dans le nord de la Palestine, du nom de Dor; il s'agit ici probablement, comme le pense M. le duc de Luynes, de Hammoth-Dor, qui était située à six lieues au sud-ouest de Dan et à cinq lieues au nord-ouest de Yaphia. Quant à celle-ci, je partage également l'opinion du même savant qui l'identifie avec la *Yaphia*, יָפִיעַ, du livre de Josué (XIX, 12), et la place sur le penchant oriental de l'Anti-Liban au-dessous de la ville de Dan.

Au lieu de יִתְּנוּ לָנוּ אֲדֹנֵי מְלָכִים, il est permis de lire également avec M. le duc de Luynes יִתֵּן לָנוּ אֲדוֹן מִלְכֹם, et alors le sens de la phrase est celui-ci : *et insuper dedit nobis dominus Milchom*, etc. Milchom, dieu des Ammonites, adoré probablement à Dor et à Yaphia, touché de la piété du roi de Sidon, lui aurait procuré la possession de ces deux villes avec leurs riches territoires, comme il est dit ensuite.

אַרְצוֹת דָּגָן הָאַדִּירוֹת אֵשׁ בְּשֹׁרֶשׁ דָּן, terras frumenti amplissimas quæ (sunt) ad radicem Dan.

L'expression שֹׁרֶשׁ, *racine*, appliquée au mot דָּן, *Dan*, indique suffisamment qu'il s'agit ici, non d'une ville, mais d'une montagne située dans le voisinage de Dor et de Yaphia. Il y a, en effet, dans la position géographique où devaient se trouver ces deux villes, un monticule nommé par les indigènes تل القاضي, *la colline du Câdhi*, et c'est près de ce monticule que Burckhardt place la principale source du Jourdain, appelée *Dan*, qui arrose la plaine voisine et reçoit un autre affluent de cette rivière, le *nahr Banéas*, avant de se jeter dans le lac *El-Houlé*, qui est le *Mérom* ou *Séméchon* des anciens. Or, le nom *El-Qâdy*, donné à la montagne en question, étant la traduction exacte de l'hébreu דָּן, qui veut dire *juge*, il est naturel de penser que ces deux noms se rapportent à un seul et même lieu. D'après cela, le Jourdain aurait tiré son nom de son principal affluent, le *Dan*, et celui-ci aurait été ainsi appelé du nom de la colline au pied de laquelle était située sa source, conjecture qui est d'ailleurs confirmée par l'étymologie du mot *Jourdain*, en hébreu יַרְדֵּן, qui se compose de יַר mis pour יָאֹר, *fluvius*, et de דֵּן ou דָּן, nom de la montagne en question, et d'où les Grecs ont fait Ἰορδάνης.

La plaine arrosée par les deux affluents du Jourdain était extrêmement fertile au rapport de l'historien Josèphe (*Antiq.* liv. V, ch. II, et *De la guerre des Juifs*, liv. IV, ch. I), et les derniers voyageurs qui ont visité la contrée s'accordent à dire que si aujourd'hui elle était livrée à la culture, elle donnerait les plus abondantes moissons. L'acquisition d'un territoire aussi riche devait être très-appréciée des Sidoniens, qui n'occupaient qu'une mince et aride lisière le long de la côte de la Syrie et qui étaient obligés de s'adresser au pays des Hébreux et à l'Égypte pour se procurer le blé nécessaire à leur subsistance. Eschmounazar qui connaissait toute l'importance de sa nouvelle conquête, n'a pas voulu la passer sous silence dans son épitaphe, mais en la mentionnant, il a eu soin d'en faire honneur au ciel et de la considérer comme une récompense de sa piété et de son zèle envers les dieux.

לְמַד־תַּעֲצמוֹת אַשׁ פְּעַלְתִּי, extendendo vires quas creavi.

תַּעֲצמוֹת, de la racine עָצַם, *fortis, potens fuit*, signifie *force, puissance*, comme dans ce passage du psaume LXVIII, 36 : הוּא נֹתֵן עֹז וְתַעֲצֻמוֹת לָעָם, *ipse dat robur et vires populo.*

וַיִּסְפּוּנֵנְמוּ עַלַת גְּבוּל אֶרֶץ לְכוֹנֵנָם לַצִּידוֹנִים לְעוֹלָם, et addiderunt eas finibus terræ, stabiliendo eas Sidoniis in perpetuum.

Je lis יִסְפּוּן, et non יִסְפְּנוּן, parce que ce dernier verbe, qui signifie *texit, contignavit, abscondit*, joint aux mots qui suivent, donnerait le sens : *et absconderunt* ou *contignaverunt eas super fines terræ*, qui ne me paraît pas satisfaisant.

Or, יוסְפוּן est à la forme *kal* ou *hiphil* de la racine יָסַף, *addere*. L'affixe de la troisième personne pluriel מוּ est précédé comme ailleurs du *noun* épenthétique ; il est au genre masculin, quoique se rapportant au mot אַרְצוֹת, *terras*, qui est du féminin ; c'est une anomalie très-fréquente, même chez les auteurs hébreux de la meilleure époque.

עַלַת, *super*, est la préposition hébraïque עַל, עָלֵי, avec une terminaison phénicienne, comme il a été dit ci-dessus.

La construction de ce premier membre de phrase, où nous voyons le verbe יָסַף régir son complément indirect à l'aide de la préposition עַלַת, est conforme à l'usage de la langue hébraïque ; on lit dans le Lévitique (V, 16) : וְאֶת חֲמִשִׁיתוֹ יוֹסֵף עָלָיו, *et quintam partem ei addat* (Voyez aussi Deutéron., XIII, 1 ; Prov., XXX, 6, et Eccles., III, 14).

לְעוֹלָם. Un éclat de la pierre à la surface a fait disparaître la dernière lettre de ce mot, qui ne peut être qu'un *mêm*.

קוֹנְמִי אֶת־כָּל־מַמְלָכֶת וְכָל־אָדָם אַל יִפְתַּח עָלָתִי, prohibitio mea ad omnem regiam personam et omnem hominem est ne aperiat desuper me.

Tous les mots de ce texte se trouvent expliqués précédemment (Voyez ci-dessus pages 15 et 16).

וְאַל יַעַר עֲלַתִי וְאַל יַעֲמְסֵנִי בַמִּשְׁכָּב זוּ וְאַל יִשָּׂא אֶית חַלַּת מִשְׁכָּבִי, et ne denudet desuper me, neque transportet me in lecto ferali isto, neve tollat arcam lecti mei feralis.

יַעַר est, selon moi, le verbe עָרָה, *nudus fuit*, à la forme *hiph.* et à l'aoriste apocopé, mode exigé par la conjonction prohibitive אַל. Or, הֶעֱרָה, *denudare*, étant accompagné ici de la préposition עֲלַת, *desuper*, est pris dans un sens absolu et signifie : *mettre le corps du défunt à découvert en enlevant le couvercle du sarcophage qui le renfermait.*

Les phrases qui suivent ont été expliquées plus haut, pages 17 et 18; il me suffira d'y renvoyer le lecteur.

לָמָּה יַסְגְּרוּנְמוֹ אֲלֹנִים הַקְּדֹשִׁים אֵלֶּה, ne forte deserant eos Dii sancti isti.

Le mot לָמָּה, avec le sens de *ne, ne forte*, se lit dans ce passage de l'Ecclés. (v, 5) : לָמָּה יִקְצוֹף הָאֱלֹהִים עַל קוֹלֶךָ, *ne succenseat Deus propter vocem tuam*, mais il est rarement employé par les auteurs sacrés. Dans le chaldaïque, son équivalent לְמָא, דִּי לְמָא, est d'un usage très-commun, ainsi que dans le syriaque le mot דַּלְמָא.

אֲלֹנִים. Régulièrement ce nom devait être précédé de l'article הָ, comme plus haut à la ligne neuvième de l'inscription.

אֵל ou אֵלֶּה, *isti*. C'est le pluriel de l'adjectif démonstratif זוֹ, זֶה, *hic, ille, iste*. Le roi de Sidon fait ici allusion aux dieux dont il a déjà parlé dans le corps de l'inscription, et en l'honneur de qui il a élevé des temples et des sanctuaires. Ces dieux, qu'il a honorés pendant sa vie et qui lui ont déjà donné des marques de leur faveur, ne manqueraient pas, après sa mort, de venger la profanation de son tombeau et de châtier terriblement ceux qui violeraient les défenses consignées dans l'inscription.

וִיקַצּוּן הַמַּמְלֶכֶת הוּא וְהָאָדָם מְהוּמַת וְזֶרְעָם לְעוֹלָם, atque exscindant regiam personam istam et hominem quicumque ille sit, et semen eorum in perpetuum.

Je renvoie pour l'explication de ces mots aux lignes huit, dix, onze et vingt, où ils ont été analysés et commentés suffisamment.

Sur le côté du sarcophage se trouvent gravées isolément les deux lettres בץ ; il me semble, contrairement à l'opinion exprimée par M. le duc de Luynes, que ce n'est pas un simple essai de gravure faite au hasard, mais une abréviation du mot בְּצִדֹן, *in Sidone*, par lequel on aura voulu marquer le lieu où le travail a été exécuté.

TRADUCTION FRANÇAISE

DE L'INSCRIPTION PRINCIPALE.

Au mois de Boul, l'an quatorzième, XIVe, de mon règne, à moi Eschmounazar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnith, roi des Sidoniens, le roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, parla, disant : Ravi à la lumière avant le temps, en m'écoulant comme les fleuves, je me suis fait bâtir ma demeure funèbre, et je repose dans ce sarcophage, dans ce tombeau, dans ce lieu que j'ai fait construire. Défense est faite par moi à toute personne royale et à tout homme d'ouvrir ce lit funèbre, de chercher ici auprès de moi des trésors, car il n'y a pas ici auprès de moi de trésors, d'enlever le sarcophage qui me sert de lit funèbre, ou de me transporter avec ce lit funèbre sur le lit funèbre d'un autre : quand même des hommes te le commanderaient, n'écoute pas leur décision, car toute personne royale et tout homme qui ouvrira ce lit funèbre, ou qui enlèvera le sarcophage qui me sert de lit funèbre, ou qui me transportera ailleurs avec ce lit funèbre, puissent-ils ne pas avoir de lit funèbre chez les morts! Puissent-ils n'être pas ensevelis dans un tombeau et ne laisser après eux ni fils ni postérité! Que les dieux saints, avec le monarque puissant qui dominera parmi eux, les abandonnent, en exterminant la personne du roi ou cet homme qui aura, soit ouvert ce lit funèbre, soit enlevé ce sarcophage, ainsi que la postérité de cette personne royale, ou de cet homme quel qu'il soit! Qu'ils ne poussent pas de racines en bas et ne produisent pas de fruits en haut, et qu'ils soient maudits parmi les vivants sous le soleil, parce que je suis digne de pitié! Ravi à la lumière avant le temps, en m'écoulant comme les fleuves, je me suis fait bâtir moi-même ma demeure funèbre.

Car c'est moi Eschmounazar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnith, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, et ma mère Immiaschtoreth, prêtresse d'Astarté, notre souveraine, la reine, fille du roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, qui avons bâti le temple des dieux (lacune de cinq ou six lettres), à Sidon, région maritime, et les Cieux puissants nous ont rendu Astarté favorable.

C'est nous qui avons bâti un temple en l'honneur d'Eschmoun, ainsi que le sanctuaire d'*Ené Dalil* dans la montagne, et les Cieux puissants m'ont établi sur le trône. C'est nous

enfin qui avons bâti des temples aux dieux des Sidoniens, à Sidon, région maritime, un temple en l'honneur de Baal-Sidon et un autre en l'honneur d'Astarté, gloire de Baal, et les seigneurs des rois nous ont aussi livré les villes de Dor et de Japhia, vastes territoires à froment situés au pied du Dan, en donnant de l'extension à la puissance que j'ai fondée, et ils ont ajouté ces nouvelles possessions aux frontières de notre pays en les assurant pour toujours aux Sidoniens.

Défense est donc faite par moi à toute personne royale et à tout homme d'ouvrir mon tombeau et de le mettre à découvert, de me transporter ailleurs avec ce lit funèbre ou d'enlever le sarcophage qui me sert de lit funèbre, de peur que ces dieux saints ne les abandonnent et n'exterminent cette personne royale, cet homme quel qu'il soit, et leur postérité pour toujours.

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION EXTÉRIEURE.

I. Au mois de Boul, l'an quatorzième, XIVe, de mon règne, à moi Eschmounazar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnith, roi des Sidoniens, le roi Eschmounazar, roi des Sidoniens, parla,

II. disant : Ravi à la lumière avant le temps, en m'écoulant comme les fleuves, je me suis fait bâtir ma demeure funèbre, et je repose dans ce sarcophage, et dans ce tombeau, dans ce lieu que j'ai fait construire. Défense est faite par moi à toute personne royale et à tout homme d'ouvrir

III. mon lit funèbre, de chercher ici auprès de moi des trésors, car il n'y a pas ici auprès de moi de trésors ; d'enlever le sarcophage de mon lit funèbre, ou de transporter avec ce lit funèbre sur le lit funèbre d'un autre : quand même des hommes te le commanderaient, n'écoute pas

IV. leur décision, car toute personne royale et tout homme qui ouvrira ce lit funèbre, ou qui enlèvera le sarcophage de mon lit funèbre, ou qui me transportera ailleurs avec ce lit funèbre, puissent-ils ne pas avoir de lit funèbre chez les morts! puissent-ils n'être pas ensevelis dans un tombeau,

V. et ne laisser après eux ni fils ni postérité! Que les dieux saints et le monarque puissant qui dominera au milieu d'eux les abandonnent, en exterminant la personne du roi ou cet homme-là qui aura, soit ouvert ce lit funèbre, soit enlevé

VI. ce sarcophage, ainsi que la postérité de cette personne royale ou de cet homme quel qu'il soit! Qu'ils ne poussent pas de racines en bas et ne produisent pas de fruits en haut, et qu'ils soient maudits parmi les vivants sous le soleil, parce que je suis digne de pitié! Ravi à la lumière avant le temps, en m'écoulant comme les fleuves, je me suis fait bâtir moi-même ma demeure funèbre.

VII. Car c'est moi Eschmouna(zar).

82191

OBSERVATIONS GRAMMATICALES.

Après avoir terminé l'analyse et donné la traduction de notre inscription, il ne me reste plus qu'à résumer les observations grammaticales que m'a fournies l'examen du texte phénicien, et à dire quelques mots touchant l'époque à laquelle on peut assigner le monument d'Eschmounazar.

Sous le rapport grammatical et philologique, le texte de notre inscription appartient en général au pur hébreu de la Bible, sauf quelques particularités concernant l'orthographe et la terminologie, qui sont propres à la langue phénicienne et qui en font un dialecte à part et *sui generis*.

Parmi ces particularités, il faut placer les mots suivants :

Ligne 1.	עסר, pour עשר, *decem*.
Ligne 3 et 13.	מבנא, pour מבנה, *ædificium*.
Ibid. et passim.	חלת, *arca, capsa, sarcophagus*.
Ligne 4 *et passim.*	אש, pour אשר, *qui, quæ, quod*.
Ibid. et passim.	את, au lieu de את, préposition qui se met devant le complément direct du verbe.
Ibid. et 20.	קנם, *prohibitio, interdictio*.
Ligne 6 *et passim.*	עלת, pour על ou עלי, *super, desuper*.
Ibid.	אדמים, pluriel de אדם, *homo*.
Ligne 8 et 11.	לם, *eis*, pour להם ou למו.
Ligne 9.	תחתנם, pour תחתם, *loco eorum, post eos*.
Ibid.	יסגרנם, pour יסגרום ou יסגרומו.
Ibid. et 16.	אלנים, *alonim*, nom proprement phénicien, en hébreu אלהים, *Dii*.
Ligne 10.	לקצתנם, *excindendo eos*, pour לקצתם ou לקצתמו.
Ligne 11 et 22.	מהמת, *quicumque*, pour מאומה.
Ibid.	למט, *deorsùm*, pour למטה.
Ligne 15.	כהנת, *sacerdos*.

Ligne 15. רבת, *domina*.
Ligne 17. דליל, *infirmus*.
Ligne 18. אלן, *alon, deus*.
Ligne 19. ויספנם, *et addiderunt eas*, pour ויספום ou ויספומו.
Ligne 21. לם, *ne fortè*, au lieu de למה.

Une chose digne aussi de remarque, c'est que le *noun* épenthétique termine constamment la troisième personne masculine du pluriel à l'aoriste, soit seul, soit accompagné d'un pronom affixe et la désinence particulière que présente alors le verbe, comme dans יסגרננם, mot que je propose de prononcer יַסְגִּרוּנַנְמוֹ. Il semblerait résulter de ce fait que le phénicien, dans sa manière de conjuguer les verbes et d'y attacher les pronoms, avait bien plus de conformité avec le chaldaïque et surtout avec le samaritain, où ce fait est la règle commune, qu'avec l'hébreu où il est considéré comme une chose exceptionnelle. Une autre remarque, que je ne dois pas omettre, c'est que l'inscription du monument d'Eschmounazar, plus grande d'un quart environ que celle de Marseille, est le texte phénicien le plus long que nous connaissions, le plus riche, par conséquent, en terminologie, fournissant de nouvelles données sur la nature et le caractère de la langue dans laquelle il a été rédigé, ajoutant une page précieuse à l'histoire si incomplète de la ville de Sidon, qui fut si longtemps la reine des mers, le centre du commerce entre l'Orient et l'Occident, le rendez-vous de tous les peuples et la métropole commune de mille colonies florissantes établies aux quatre coins du monde.

AGE DU MONUMENT.

Mais à quelle époque appartient le monument que nous venons de lire? La réponse à cette question serait facile, si nous connaissions le siècle où vivait Eschmounazar; malheureusement, le nom de ce roi ne se trouve pas dans la liste déjà si incomplète des princes qui ont régné à Sidon, et l'histoire l'a passé sous silence comme tant d'autres. Pour déterminer d'une manière approximative l'âge de notre sarcophage, les seules indications que nous possédions se réduisent à celles qui nous sont fournies par l'étude du monument lui-même, je veux dire la forme des caractères de l'inscription, le style du monument, les faits que nous révèle la lecture du texte épigraphique. Examinons en peu de mots chacun de ces points, et voyons s'ils peuvent nous fournir quelque donnée sur l'époque que nous cherchons.

D'abord, quant à la forme des caractères, si nous confrontons ceux de notre épigraphe avec les caractères des inscriptions phéniciennes bilingues d'Athènes, en particulier celle de Numénius, et les médailles de Phénicie, sur lesquelles se lisent des dates, telles que 120, 150, 160, 185, nous trouverons entre eux une analogie frappante, ou plutôt une ressemblance parfaite, principalement dans les *schin*, les *kaph* et les *iodh*. Or, on peut juger, par l'emploi des voyelles longues dans le grec des inscriptions bilingues en question, qu'elles sont postérieures au temps de Périclès, et ont dû être exécutées en deçà de l'année 403 avant Jésus-Christ. D'un autre côté, les dates des médailles de Phénicie appartiennent, suivant l'opinion de M. le duc de Luynes, à une ère qui doit être celle de Cyrus, et la dernière de ces dates, celle de 185, qui est la moins ancienne, répond à l'an 353 avant Jésus-Christ.

Sous le rapport du style, celui du monument d'Eschmounazar est le même que l'on avait adopté en Égypte depuis la fin de la XIXe dynastie jusqu'à la XXVIe, le même que celui de trois sarcophages trouvés dans le voisinage des grandes Pyramides et envoyés

par le vice-roi d'Égypte à S. A. I. le duc de Leuchtemberg, sarcophages qui ont contenu des personnages de la famille d'Amasis. Comme l'on ignore en quel temps ce style a cessé de servir de règle dans la construction des tombeaux et les sculptures des monuments funéraires, pourquoi ne pourrait-on pas admettre qu'il a continué en Égypte sous la domination des Perses, après Cyrus, et même jusqu'à la conquête d'Alexandre le Grand? C'est dans cette période, sans doute, c'est-à-dire entre le règne de Cyrus et celui d'Alexandre, et peut-être sous la XXXe dynastie égyptienne, qu'il faut placer le règne d'Eschmounazar à Sidon, la mort de ce roi et l'érection de son tombeau. Les fréquentes relations qui ont existé de tout temps entre la Phénicie et l'Égypte permettent de supposer que c'est de ce dernier pays que l'on tira le bloc de basalte noir destiné à être transformé en sarcophage, et que l'on fit venir les ouvriers et les sculpteurs pour le tailler et y graver l'inscription.

Passons maintenant aux faits dont le texte phénicien constate l'existence. Il nous apprend en premier lieu que le roi Eschmounazar avait bâti quatre temples à Sidon : le premier en l'honneur des *Alonim* ou grands dieux (ligne 16); le second en l'honneur d'une divinité dont le nom a disparu de la pierre, mais qui était probablement *Milcarth* ou Hercule; le troisième en l'honneur de Baal-Sidon ou Neptune, et le quatrième en l'honneur d'Astarté, déesse particulière des Sidoniens (ligne 18), et que, de plus, il avait consacré un sanctuaire à Eschmoun ou Esculape, dans la montagne du Liban; en second lieu, qu'Eschmounazar fut le restaurateur du royaume de Sidon, puisqu'il y est dit (ligne 17) que, grâce à la protection du ciel, il avait pu donner de l'extension à *la puissance qu'il avait fondée lui-même;* en troisième lieu, enfin, que les rois de Sidon étaient vassaux ou tributaires d'un *monarque puissant* qui dominait sur eux et pouvait les exterminer, s'ils venaient à violer le tombeau d'Eschmounazar (ligne 9). De ces faits, qui résultent de la lecture du texte, tel que je l'ai interprété, je tire les conclusions historiques suivantes : 1° Eschmounazar régna sous la suzeraineté d'un prince étranger, comme la plupart des rois de Sidon; 2° il fut lui-même le fondateur de sa puissance et vraisemblablement le restaurateur de son royaume et de sa dynastie; 3° avant le règne d'Eschmounazar, la ville de Sidon avait été réduite en ruines avec ses temples et ses palais, car, sans cette supposition, on s'expliquerait difficilement le grand nombre d'édifices sacrés bâtis par Eschmounazar dans une ville aussi antique que Sidon, où assurément les temples ne devaient pas manquer aux dieux adorés par les Phéniciens. Ce dernier fait est d'une grande importance pour éclaircir le point que nous étudions, car on comprend que si nous trouvions dans l'histoire de Sidon une époque

qui aurait vu cette cité détruite par un événement quelconque, puis sortant de ses ruines et rebâtie de nouveau, nous serions bien près de la solution de notre question. Or, une pareille circonstance se présente dans l'histoire de cette ville, précisément à une époque où elle était sous la dépendance de l'un des grands empires de l'Asie, je veux dire le royaume de Perse fondé par Cyrus. Au rapport de Diodore de Sicile (*Bibliothèque historique*, livre XVI), les Sidoniens, qui avaient alors pour roi Tennés, s'étant révoltés avec les autres villes de la Phénicie, contre les Perses, dont le gouvernement leur était devenu insupportable, se liguèrent avec Nectanebo, roi d'Égypte, lequel envoya à leur secours quatre mille mercenaires grecs commandés par Mentor de Rhodes. Avec ces forces réunies à celles que les Sidoniens avaient préparées, celui-ci attaqua l'armée persane, la mit en déroute et la chassa de Phénicie. Le roi Artaxerxès Ochus, qui occupait alors le trône de Perse, voulant étouffer le parti de la rébellion, qui commençait à prendre une attitude menaçante, et avait été même embrassé par neuf rois de l'île de Cypre, rassembla trois cent mille fantassins, trente mille cavaliers, trois cents trirèmes, cinq cents navires de transport, et se mit en marche contre la Phénicie. A cette nouvelle, Mentor, chef des mercenaires envoyés d'Égypte aux Sidoniens, effrayé, et jugeant qu'il lui serait impossible de tenir tête à une armée aussi considérable, résolut d'abandonner la cause des Phéniciens et envoya secrètement un de ses officiers traiter avec Ochus de sa défection. Pendant que le roi de Perse s'avançait contre la ville, les Sidoniens mirent le feu à tous leurs vaisseaux, afin que, n'ayant plus l'espoir de se sauver par mer, leurs concitoyens opposassent aux assiégeants une résistance plus longue et plus vigoureuse. Pourvue abondamment de vivres et de munitions de guerre, environnée de murailles extrêmement hautes, défendue par un triple fossé d'une profondeur extraordinaire, pouvant opposer à l'ennemi des soldats nombreux, choisis entre les citoyens les plus robustes et formés de longue main aux exercices et aux travaux de la guerre, Sidon réunissait dans son sein tout ce qu'il fallait pour se défendre; elle espérait fatiguer l'ennemi par la longueur du siége, l'opiniâtreté de la résistance, et le contraindre ainsi de se retirer, ou du moins d'obtenir des conditions de paix honorables; mais elle ignorait la défection du général grec à qui elle avait confié la défense de ses murailles, et elle comptait encore moins sur la trahison honteuse de son propre roi. En effet, Tennés, qui s'était concerté avec Mentor le Rhodien, s'étant rendu auprès du roi de Perse qui assiégeait alors la place, il livra à la vengeance d'Ochus six cents des principaux Sidoniens, qui furent mis à mort; après quoi, il s'engagea à lui ouvrir

aussi les portes de Sidon, ce qui fut exécuté. Les habitants, qui se virent trahis, s'enfermèrent alors avec leurs femmes et leurs enfants dans leurs maisons et y mirent eux-mêmes le feu : plus de quarante mille personnes périrent dans les flammes. Le roi Tennés, aussitôt après la prise de sa capitale, fut mis à mort par les ordres d'Ochus, et il reçut ainsi la digne récompense de sa trahison. Après l'embrasement de la ville, on trouva dans les cendres une quantité prodigieuse d'or et d'argent fondu, et ces cendres furent vendues à très-grand prix par le roi de Perse. La catastrophe de la malheureuse ville de Sidon eut lieu, suivant Diodore, dont nous avons abrégé seulement le récit, la deuxième année de la CVII^e^ olympiade, date qui correspond à l'an 351 avant Jésus-Christ. C'est donc à une époque postérieure à cette année que nous devons placer le règne d'Eschmounazar. D'après cette donnée, ce serait lui qui aurait relevé les ruines de Sidon et rendu à cette ville une partie de son ancienne splendeur, en restaurant ses temples et en obtenant du grand roi d'abord le gouvernement de la ville et de ses dépendances, puis la dignité royale avec ses droits et ses priviléges, enfin la possession de quelques riches villes situées dans le voisinage de sa capitale, telles que Dor et Japhia, et cela, comme récompense de sa fidélité ou comme prix de quelque service rendu à la couronne de Perse, dont il était le vassal. Cette conjecture me paraît d'autant mieux fondée, qu'il est facile de retrouver le nom du père d'Eschmounazar dans celui de *Tennès*, que nous lisons dans Diodore de Sicile, identification que je ne suis pas le premier à proposer, puisque je la rencontre dans un *Mémoire* anonyme sur notre inscription, publié par la Société asiatique américaine dans le Ve volume de son Journal (n° 1, page 242). Le nom phénicien תבנת, qui se prononçait *Tabnith* ou *Tebnith*, ne diffère pas beaucoup du grec Τεννης (*Tennès* ou *Tennis*) ; seulement, il a subi dans sa transcription quelques modifications exigées par l'oreille délicate des Grecs; le N grec a été substitué au B phénicien, et la terminaison phénicienne *ith* a fait place à la désinence plus douce et plus connue en *is;* le nom barbare et étranger *Tabnith*, se trouvant ainsi revêtu d'une forme hellénique, a pu trouver grâce aux oreilles des Grecs, et figurer avec honneur dans un livre écrit dans leur langue harmonieuse. Si un exemple de ces changements de lettres dans la transcription des mots orientaux était nécessaire, je citerai le nom d'un certain *Tibni, fils de Ghinath*, תִּבְנִי בֶּן־גִּינַת, qui se lit au Ier livre des Rois (XVI, 21 et 22), et que les Septante ont transcrit en grec : Θαμνὶ υἱοῦ Γωνάθ, *Thamni, fils de Gonath.* La prononciation et l'orthographe de notre mot *Tabnith,* transformé en *Tennis,* n'étonneront point ceux qui connaissent les étranges travestissements que subissent quel-

quefois les mots en passant d'une langue dans une autre et d'un peuple à un autre peuple.

Tennis étant le même personnage que le Tabnith, père de notre Eschmounazar, je propose pour le règne de cette dynastie le tableau chronologique suivant :

Eschmounazar Ier de nom, ancêtre d'Eschmounazar II et fondateur de sa dynastie, a dû régner sous la suzeraineté du roi de Perse, Artaxerxès II, surnommé *Memnon*, entre les années 404 et 374 avant l'ère chrétienne.

Straton règne à la place du fils d'Eschmounazar. 374

Il se révolte contre Artaxerxès Memnon pour embrasser l'alliance de Tachos, roi d'Égypte, et il périt. 362

Dans le cours de la même année 362, *Tennès* ou *Tennis*, petit-fils d'Eschmounazar, monte sur le trône de Sidon. Il se ligue avec Nectanebo, roi d'Égypte, contre son suzerain Artaxerxès Ochus, qui le fait mourir. 351

Eschmounazar II, fils du précédent, commence à régner en 350. Il meurt après un règne de quatorze ans. 336

Straton, son fils, lui succède, mais son règne n'est pas d'une longue durée, car il est déposé par Alexandre le Grand, et remplacé sur le trône par Abdalonime, prince descendant d'une dynastie qui avait régné à Sidon avant celle d'Eschmounazar. . . . 332

En comparant ces dates entre elles et en comptant le temps que chaque roi a dû occuper le trône, on voit que, sauf un interrègne qui ne dépasse pas une douzaine d'années, la dynastie fondée par Eschmounazar Ier a duré environ soixante-dix ans, et que, d'après notre calcul, ce serait en l'année 336 avant Jésus-Christ qu'il faudrait placer la mort d'Eschmounazar II, et par conséquent l'érection de son monument funéraire. Cettte conjecture paraît d'autant plus vraisemblable, qu'à l'époque dont nous parlons, les rois de Sidon entretenaient avec l'Égypte des relations très-fréquentes, et que nous les voyons souvent former des alliances avec les souverains de cette contrée et se liguer ensemble contre le roi de Perse. A défaut des Sidoniens eux-mêmes, peuple plus ami du commerce que des arts, les sculpteurs et les autres artistes devaient abonder à Sidon, et, dans tous les cas, on peut supposer que lorsqu'il s'agit d'y élever un monument à la mémoire d'Eschmounazar, on dut songer aux magnifiques tombeaux où les Égyptiens renfermaient les corps de leurs rois, et demander à ce pays ses ouvriers les plus habiles et les plus renommés, comme semblent, d'ailleurs, l'attester le style du sarcophage, qui est égyptien, et sa forme, qui est celle qui avait été adoptée en Égypte sous les dernières dynasties.

CONCLUSION.

Le monument d'Eschmounazar, considéré sous le rapport de l'antiquité, ne saurait rivaliser, il est vrai, avec la plupart des grands débris de l'Égypte et de l'Assyrie que l'on conserve dans les différents musées de l'Europe ; mais les vingt-deux siècles qu'il compte sont déjà un âge assez respectable, et ne laissent pas que de lui donner, aux yeux des archéologues, une valeur d'une certaine importance. Comme monument écrit, il nous révèle des noms et des faits qui ont échappé au souvenir des hommes, et c'est une page de plus à ajouter à l'histoire si obscure et si incomplète d'une cité qui est une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Orient. Sous le rapport de la linguistique, il nous fournit de précieux renseignements sur la nature de la langue parlée en Phénicie quatre siècles environ avant l'ère chrétienne; cette langue s'y montre identique avec l'hébreu, sauf les inflexions finales de quelques mots et certaines expressions, en très-petit nombre, qui ne se retrouvent pas dans les textes bibliques parvenus jusqu'à nous; le fait de l'hébreu écrit et parlé à Sidon, à une époque où les Juifs de retour de la captivité n'entendaient déjà plus cette langue, est une preuve qu'elle s'est conservée chez les Phéniciens plus longtemps que chez les Hébreux eux-mêmes. Si nous considérons le monument de Sidon sous le rapport de la paléographie et la forme des caractères, ils paraissent tracés par une main ferme, habile et exercée, excepté ceux qui commencent les trois premières lignes et qui trahissent l'inexpérience du graveur ou l'imperfection de son outil; néanmoins, pour l'élégance de la forme et la finesse du trait, ils ne l'emportent pas, suivant moi, sur ceux de l'admirable inscription de Marseille, ni même sur ceux que nous offrent quelques-unes des épigraphes découvertes à Citium ou à Athènes. Quant au contenu de l'inscription, le texte qu'elle nous présente est le plus long et le plus complet qui ait été découvert jusqu'ici; sous ce rapport, elle est incomparable et donne au monument qu'elle décore une

valeur au-dessus de toute appréciation. Si, à toutes ces considérations, vous ajoutez l'aspect grandiose du monument, le caractère antique de son style et de ses sculptures, ce riche collier gravé en relief autour de la tête du défunt et qui est orné, à chaque extrémité, de la figure d'un épervier, cette tête elle-même coiffée à l'égyptienne et rappelant le type majestueux des Pharaons, vous aurez peut-être une idée juste du prix de cette magnifique trouvaille faite sous les auspices et d'après les encouragements de M. le duc d'Albert de Luynes, et vous comprendrez toute l'importance du don, quand vous vous rappellerez que ce savant ami de l'antiquité a offert généreusement le monument au gouvernement français, qui l'a fait déposer au musée du Louvre, dont il est un des plus beaux ornements.

FIN DU MÉMOIRE SUR LE SARCOPHAGE D'ESCHMOUNAZAR.

PARIS. — TYPOGRAPHIE SCIENTIFIQUE ET ORIENTALE DE MADAME VEUVE DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46.

POST-SCRIPTUM.

Pages 20 et 28, j'ai traduit les mots אדם מהמת, qui se lisent dans l'inscription phénicienne, lignes 11 et 22, par *homo quicumque*, considérant מהמת comme identique à l'hébreu מְאוּמָה. Quoique le sens résultant de cette leçon soit parfaitement admissible, cependant, afin de ne rien omettre de ce qui pourrait jeter quelque jour sur le passage en question, qui est d'une difficulté réelle, je crois devoir ici en faire connaître un autre qui s'est présenté à mon esprit en relisant mon travail. A ceux donc de mes lecteurs qui ne seraient pas entièrement satisfaits de ma première interprétation, au lieu de מְהוּמַת, je propose la nouvelle leçon que voici : אָדָם מֵהֲמַת, *homo ex plebe, vir plebeius*, ou, comme nous disons en français, *un homme du peuple*. מֵהֲמַת serait un mot composé de la préposition מִן, *e, ex*, et du substantif הֲמַת, forme phénicienne reproduisant l'hébreu אֻמָּה, qui, de même que הֲמוֹן, l'araméen אִמְּתָא, le syriaque ܐܘܡܬܐ et l'arabe أُمَّة, signifie *populus, plebs, multitudo, turba, gens, natio*. L'expression אָדָם מֵהֲמַת, *homme du peuple*, serait mise en opposition avec מַמְלָכָת ou מַמְלָכוּת, mot dont elle se trouve précédée dans les deux endroits de l'inscription où elle se rencontre, et qui désigne, comme je l'ai prouvé dans mon Mémoire, une personne royale, un souverain, un prince, et peut-être aussi en général un homme revêtu du pouvoir et commandant les autres.

00082191

Digitized with financial assistance from
Hermès India
a project facilitated by the Rotary Club of Bombay

on 10 August, 2018